Mission Locale
Ardèche Méridionale

BILAN ACTIVITE 2020

Sommaire

I. LE FONCTIONNEMENT DE LA MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE ..... Erreur ! Signet non défini.

1.1. PRESENTATION DE LA MISSION LOCALE 2

1.1.1. Services à la disposition des jeunes 3

1.1.2. Intervention dans le domaine de l'emploi saisonnier : la Maison de la Saisonnalité- labellisée MSAP 4

1.1.3. Points Information Jeunesse 4

1.2. ORGANIGRAMME 5

1.3. TABLEAU DES PERMANENCES EXTERIEURES 6

II. LE PUBLIC ACCOMPAGNE ET L'ACTIVITE DE LA STRUCTURE ..... Erreur ! Signet non défini.

2.1. RESUME DE L'ACTIVITE DE LA MISSION LOCALE EN 2020 8

2.2. JEUNES ACCOMPAGNES 8

2.2.1. Caractéristiques 10

2.3. LE PREMIER ACCUEIL DANS L'ACCOMPAGNEMENT 12

2.4. L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ET L'OFFRE DE SERVICES DE LA MLAM 13

2.5. L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE 15

2.5.1. Le PACEA 15

2.5.2. La Garantie Jeunes 15

2.5.3. Le PPAE : accompagnement renforcé vers l'emploi, par délégation de Pôle Emploi 18

2.5.4. Le Groupement de Créateurs 18

2.6. L'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI 21

2.6.1. Les entrées en emploi 22

2.6.2. Les Parcours Emploi Compétences 22

2.6.3. Le Salon de l'Alternance 24

2.6.4. IOD : une nouvelle méthode d'intervention sur les offres et les demandes d'emploi 25

2.7. L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET L'ACCES A LA FORMATION 26

2.8. L'ACCOMPAGNEMENT A LA CITOYENNETE 27

2.9. SANTE, MOBILITE, AIDES PONCTUELLES 28

2.9.1. Santé 28

2.9.2. Mobilité 29

2.9.3. Le Fond d'Aide aux Jeunes 29

2.10 REPERER ET REMOBILISER LES JEUNES DITS « INVISIBLES » : ARDECHE, UN TERRITOIRE SE MOBILISE POUR ALLER VERS LES JEUNES 30

3.1. LES POINTS INFORMATION JEUNESSE *36*

3.1.1. Présentation des Points Information Jeunesse 37

3.1.1.1. Les caractéristiques du public 37

3.1.2. Les actions et ateliers collectifs 39

3.2. MAISON DE LA SAISONNALITE *44*

3.2.1. Caractéristiques des saisonniers accueillis 44

3.2.2. Les offres d'emploi 45

3.2.3. Actions Santé - Conseils 46

3.2.4. Participation à la gestion du Foyer logement des saisonniers 46

3.2.5. Sécuriser les parcours professionnels : le Forum de fin de saison 47

3.3. MAISON DE SERVICES AU PUBLIC *48*

III. COMPTES FINANCIERS ..... Erreur ! Signet non défini.

4.2. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT *65*

4.2.1. Bilan actif 65

4.2.2. Bilan Passif 66

4.2.3. Compte de résultat 67

4.2.3. Compte de résultats ..... **Erreur ! Signet non défini.**

IV. BUDGET PREVISIONNEL **70**

V. LEXIQUE DES MISSIONS LOCALES ..... Erreur ! Signet non défini.

BILAN ACTIVITE 2020

Mission Locale Ardèche Méridionale

I. LE FONCTIONNEMENT DE LA MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE

1.1. PRESENTATION DE LA MISSION LOCALE

Association Loi de 1901, la Mission locale Ardèche Méridionale a été créée à Aubenas en juillet 1998 sur demande d'une douzaine de communes. Elle est administrée et financée par les collectivités territoriales (Communautés de Communes, Conseil Régional et Conseil Départemental) et par l'Etat. Elle est inscrite dans le code du travail et est un des 3 opérateurs du Service Public de l'Emploi.

Son territoire est composé de 153 communes et couvre 8 Communautés de Communes. Actuellement, 12 lieux d'accueil sont répartis sur l'ensemble du territoire, ce qui assure un service de proximité et une accessibilité de qualité égale pour tous les jeunes.

Ainsi, la Mission locale reçoit le public à son siège d'Aubenas et dans onze autres lieux d'accueil : une antenne à Vallon Pont d'Arc (Maison de la Saisonnalité), des permanences dans les communes d'Aubenas, au quartier des Oliviers (Pôle de Services) et au centre social « au fil de l'eau », Largentière, Lavilledieu, Montpezat sous Bauzon, Joyeuse, Thueyts, Vals les Bains, Les Vans et Villeneuve de Berg.

Elle est chargée de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes 16-25 ans sortis du système scolaire : son objectif principal est l'accompagnement des jeunes rencontrant des difficultés dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

A travers ses fonctions, la Mission locale propose une relation personnalisée à chaque jeune prenant en compte la globalité des problématiques rencontrées par celui-ci et l'accompagne dans l'élaboration d'un véritable parcours individualisé.

En lien avec les institutions, la Mission locale développe ses compétences grâce à un partenariat local qui lui permet d'apporter des réponses adaptées à l'ensemble des difficultés que rencontrent les jeunes.

De plus, elle contribue quotidiennement à la mise en œuvre d'actions diversifiées en leur faveur ; elle est opérateur pour le compte de l'Etat, de la Région ; elle déploie sur le territoire les politiques publiques en faveur des jeunes (ex : contrats aidés, formations professionnelles, obligation de formation pour les jeunes mineurs).

La Mission locale, c'est une équipe de professionnels (29 personnes) et d'élus (15 membres du Bureau) qui mettent leurs compétences au service des jeunes, mais aussi des entreprises de l'Ardèche Méridionale.

1.1.1. Services à la disposition des jeunes

- **Domaine professionnel**

La formation : la Mission locale Ardèche Méridionale a une délégation de la part du Conseil Régional afin d'orienter, de prescrire et d'accompagner les jeunes dans les dispositifs de formation mis en place par cette dernière. Elle assure ce même accompagnement pour toute autre action de formation hors dispositif du Conseil Régional.
Elle est aussi prescriptrice pour le compte de l'Etat des formations mises en œuvre par Pôle Emploi, ces formations étant destinées prioritairement aux jeunes infra baccalauréat.
Dans le cadre de ses fonctions de Conseiller en Evolution Professionnelle, la MLAM est amenée à monter des dossiers de financement « CPF » après validation du projet de formation.

L'emploi : La Mission locale est opératrice du Service Public de l'Emploi. Elle accompagne les jeunes dans leurs parcours vers l'emploi, les aide dans l'élaboration et la saisie de C.V., la rédaction de la lettre de motivation, la préparation d'entretiens d'embauche ou de concours. Elle organise des rencontres avec des employeurs, des visites d'entreprises ou des immersions en entreprise de plusieurs jours ou semaines. Enfin, elle leur donne également la possibilité de consulter les offres d'emploi dans ses locaux et de positionner les jeunes sur ces offres. La Mission locale collabore ainsi avec de nombreuses entreprises et les associations afin de définir leurs besoins, les postes et profils recherchés. Ce travail se concrétise par la signature de convention (dans le cadre des CUI-CAE), le cas échéant.
Enfin, elle communique auprès des jeunes et des entreprises sur l'ensemble des mesures d'embauche en faveur des jeunes.
Dans le cadre de l'accès à l'emploi, la Mission Locale met en œuvre les mesures d'accompagnement vers et dans l'emploi, au travers la Garantie Jeunes, le PACEA. Ces accompagnements spécifiques sont des accompagnements renforcés et intensifs, demandant aux jeunes un réel engagement.

L'envie d'entreprendre : un Groupement de Créateurs permet aux jeunes de travailler leurs envies d'entreprendre, sans à priori de la MLAM. Elle considère que les jeunes sont une réelle richesse pour le territoire et les amène au travers cette action à valoriser leurs compétences, leurs capacités. Une phase d'émergence du projet est complétée par une phase de formation universitaire, le DUCA : le diplôme universitaire de création d'activité, en partenariat avec l'IUT de Valence et la PFIL Seuil de Provence Ardèche Méridionale.

- **Domaine de la vie sociale**

Vie quotidienne : la Mission locale est à disposition des jeunes pour leur apporter une aide dans les domaines de la santé, transport, logement et subsistance.

Elle peut également les aider à obtenir des aides financières ponctuelles pour faire face une situation particulière.

1.1.2. Intervention dans le domaine de l'emploi saisonnier : la Maison de la Saisonnalité- labellisée MSAP

La Maison de la Saisonnalité conduit une action spécifique en direction de l'emploi saisonnier. Basée à Vallon Pont d'Arc, la Maison de la Saisonnalité est ouverte à tous. Elle accueille, informe et accompagne le public en ce qui concerne :

- L'emploi saisonnier été / hiver dans le tourisme,
- Le droit du travail, accès au logement, à la santé.

Elle accompagne également les employeurs dans la recherche de toutes les solutions possibles pour la définition de leurs besoins, le recrutement, la fidélisation et la pérennisation d'emploi.

Labellisée MSAP, la Maison de la Saisonnalité a ainsi pu renforcer ses moyens humains et répondre aux besoins de l'ensemble de la population de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, à l'heure de la dématérialisation et des démarches administratives en ligne de plus en plus importantes.

1.1.3. Points Information Jeunesse

Deux Points Information Jeunesse, dont l'un itinérant, permettent de répondre aux besoins d'information et aux demandes du public concernant les sujets de la vie quotidienne et l'exercice des droits tels que : la formation professionnelle et continue, l'emploi, la santé, les études et la vie pratique. Il s'adresse à un public principalement scolaire, mais aussi aux parents, professionnels de la jeunesse et élus.

En 2020,

La Mission locale Ardèche Méridionale a accompagné

1489 jeunes sur l'ensemble de son territoire de compétences,

dont 586 ont été accueillis pour la première fois.

1.2. ORGANIGRAMME

Président-e de la Mission Locale Ardèche Méridionale
Marie-Noëlle DURAND/Vincent AUZAS (novembre 2020)

⇩

Conseil d'Administration
Collège Elus (41) - Collège Administrations et Etablissement de l'Etat (7) - Collège partenaires sociaux-économiques (9) - Collège Associations et Personnes Qualifiées (5)

⇩

Bureau
Conseil Régional (2) – Conseil Départemental (1) – Communautés de Communes (16)

⇩

Direction

Directrice : Chrystèle JAMET

⇩

Pôle Administratif

Responsable du Pôle, assistante de direction et financière, gestion de l'intendance : Justine PLANTIER

Chargée d'Accueil : Maryne Prevot

Assistante Administrative : Alexia COURTIAL

Assistante de Gestion : Yacima BENSALEM

Gestionnaire de Paie : Martine MARION

Chargée de Documentation : Karin SERRE

Chargée d'Information et Communication : Julie VERARDO

Agent d'Entretien : Sylvette OLLIER

Antenne de Vallon Pont d'Arc

Maison de la Saisonnalité

Responsable et chargé de projet : Edouard SUSZKO

Conseillère : Julie VERARDO

MSAP

Chargée d'accueil : Florence SMAJEWSKI

Conseillers Généralistes

Lydie BLANCHARD
Sylvie DESCHANEL
Murielle RODAMEL BONN
Mathilde GRANGE
Dany JODET
Nadine PORTE
Muriel GAUDIN
Amandine VIGOUROUX
Louise BURQ

Service Emploi

Responsable et chargée de Projet : Nathalie COQUILLEAU

Conseillères : Lydie BLANCHARD, Sylvie CHAUTARD, Amandine VIGOUROUX

Assistante de Gestion : Bettina ARGENSON

PIJ

Conseillère : Isabelle GALLINE-ESSAYAR

Conseillère « PIJ itinérant » : Audrey COING

Garantie Jeunes

Responsable chargé de projet : Jocelyn HERITIER

Conseillère : Julie MORIN

Assistante Administrative : Emmylou LEBOEUF

Groupement de créateurs

Conseillère : Fabienne VASSEUR

1.3. TABLEAU DES PERMANENCES EXTERIEURES

PERMANENCES CONSEILLERS	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
AUBENAS **Mathilde GRANGE**			Centre Social Au fil de l'eau 14h-17h / 1° et 3° du mois ☎ 04.75.35.06.89	Pôle de services 14h-17h / 1 jeudi sur 2 ☎04.75.35.87.10	
LARGENTIERE **Nadine PORTE**		Mairie 9h-12h ☎ 04.75.39.10.34			
LAVILLEDIEU **Muriel GAUDIN**	Maison des Services 14h-17h ☎ 04.82.85.47.96				
LES VANS **Nadine PORTE**	CMS / 14h-16h30 ☎ 04.75.88.50.70				
MONTPEZAT **Murielle RODAMEL-BONN**	Mairie 9h-12h / 2° du mois ☎ 04.75.94.41.29				
JOYEUSE **Nadine PORTE**			CCAS / 9h-12h/14h-17h ☎ 04.75.39.96.96		
THUEYTS **Murielle RODAMEL-BONN**		Mairie 09h-12h / 3° du mois ☎ 04.75.36.41.08			
VALLON PONT D'ARC **Julie VERARDO/Sylvie DESCHANEL**		Maison de la Saisonnalité 9h00-12h 30/ 13h30-16h30 ☎ 04.75.88.17.44			
VALS LES BAINS **Amandine VIGOUROUX**		Mairie / 9h-12h ☎ 04.75.37.42.08			
VILLENEUVE DE BERG **Muriel GAUDIN**	Centre Socio-Culturel La Pinède 9h-12h ☎ 04.75.94.86.56				

BILAN
ACTIVITE
2020

Mission Locale
Ardèche Méridionale

II. LE PUBLIC ACCUEILLI ET L'ACTIVITE DE LA STRUCTURE

2.1. RESUME DE L'ACTIVITE DE LA MISSION LOCALE EN 2020

- **Un maillage territorial au service des jeunes** :

- 12 lieux de permanence, dont le siège à Aubenas
- Une équipe de 29 salariés
- 1 856 jeunes en contact
- 1 489 jeunes accompagnés
- 586 jeunes reçus pour la première fois cette année

- **Des programmes d'accompagnements renforcés :**

- 833 jeunes accompagnés PACEA, dont 399 nouvelles entrées
- 258 jeunes bénéficiaires de la Garantie Jeunes, dont 131 entrées
- 385 jeunes orientés par Pôle Emploi dans le cadre d'une délégation d'accompagnement, dont 194 entrées

- **Accompagnement à l'emploi :**

- 57 Jeunes intégrant le dispositif « Insérer les Jeunes décrocheurs »
- 527 jeunes ayant eu au moins une situation emploi pour 378 contrats de travail.
- 178 jeunes ayant pu effectuer une période d'immersion, pour 266 immersions

- **Accompagnement à la formation :**

- 152 jeunes pour 161 formations

- **Accompagnement social et à la citoyenneté :**

- Santé, dont le Point Ecoute Jeunes
- Logement
- Mobilité
- Service Civique et Corps Européen de Solidarité

2.2. JEUNES ACCOMPAGNES

1489 jeunes ont été accompagnés cette année, dont 586 jeunes accueillis pour la première fois.

A noter le nombre de jeunes en contact : 1856.

La période de confinement explique la différence importante entre le nombre de jeunes en contact et celui des jeunes accompagnés : durant la première période de confinement, l'activité s'est exercée quasi exclusivement en distanciel.

Mission Locale
Ardèche Méridionale

EN BREF Activité de la Mission Locale Ardèche Méridionale auprès des jeunes pendant le confinement

765
JEUNES EN CONTACT
96 jeunes par semaine (en moyenne)

719
Entretiens individuels (visio, téléphone, tchat)

39
Premiers accueils

118
Entrées en dispositif (CEP, IJD, CUI CAE, PACEA...)

784
Démarches administratives

150
Contacts par téléphone

460
E-mails échangés avec les jeunes

173
Animations collectives à distance (webateliers...)

Renforcement de la communication sur les réseaux sociaux

Source: I-Milo (système d'information des Missions Locales, Ministère du travail) - Période du 16 mars au 11 mai 2020 - Extraction du 11 mai 2020

2.2.1. Caractéristiques

- 54% de jeunes hommes et 46% de jeunes femmes. Le public reste majoritairement masculin, et ce depuis plusieurs années.

- Ages des jeunes accompagnés :

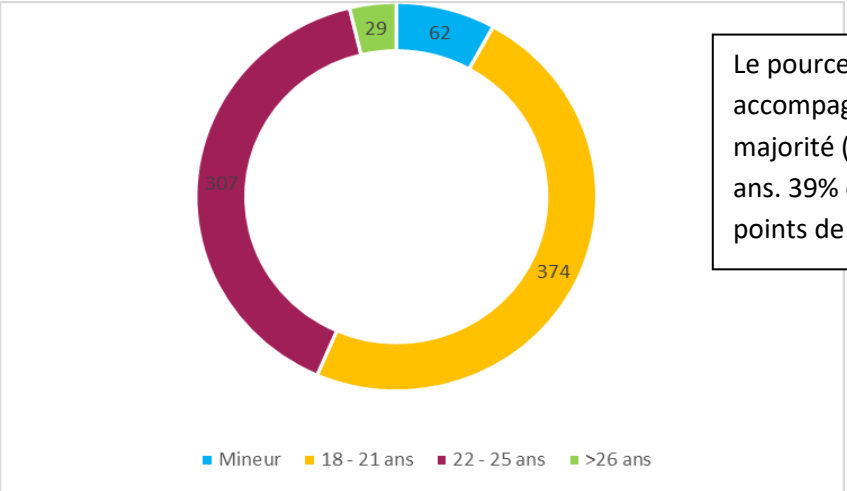

Le pourcentage des jeunes mineurs accompagnés reste stable (7%) ; la majorité (50%) est âgée entre 18 et 21 ans. 39% ont entre 22 et 25 ans soit 3 points de plus par rapport à 2019.

- Niveau de qualification des jeunes accompagnés :

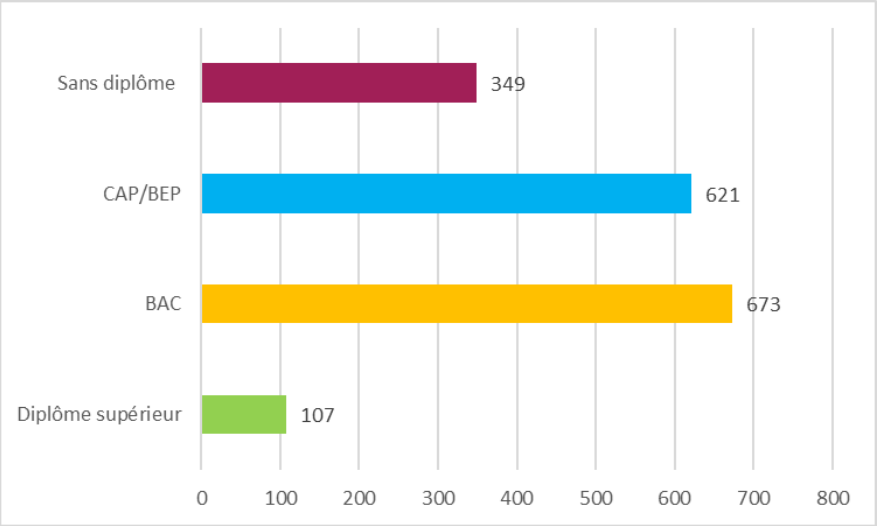

La majorité des jeunes accompagnés ont un niveau baccalauréat ou plus (54%), dont les ¾ ont obtenu leur certification. Plus de 24% des jeunes n'ont aucune qualification. 62% des jeunes sans diplôme sont des jeunes hommes.

Comme les années précedentes, les jeunes femmes sont plus qualifiées que les jeunes hommes : 52% ont un niveau de qualification Bac ou plus, contre 41% pour les hommes.

- Types de logement :

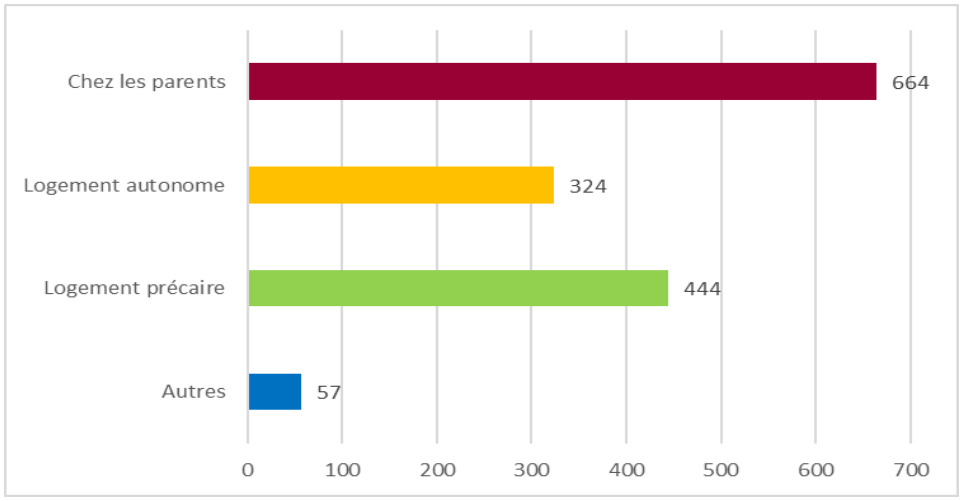

L'hébergement par la famille reste le logement principal des jeunes (45%). En fonction des situations familiales, la cohabitation subie peut être compliquée et amener certains jeunes à une décohabitation forcée. 30% des jeunes déclarent être en situation de logement précaire, ce pourcentage a fortement augmenté par rapport à 2019. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées : une cohabitation familiale fragile qui a éclaté durant le confinement ; certains jeunes se retrouvant sans ressources durant et après le confinement ont dû quitter leur logement autonome.

- Mobilité :

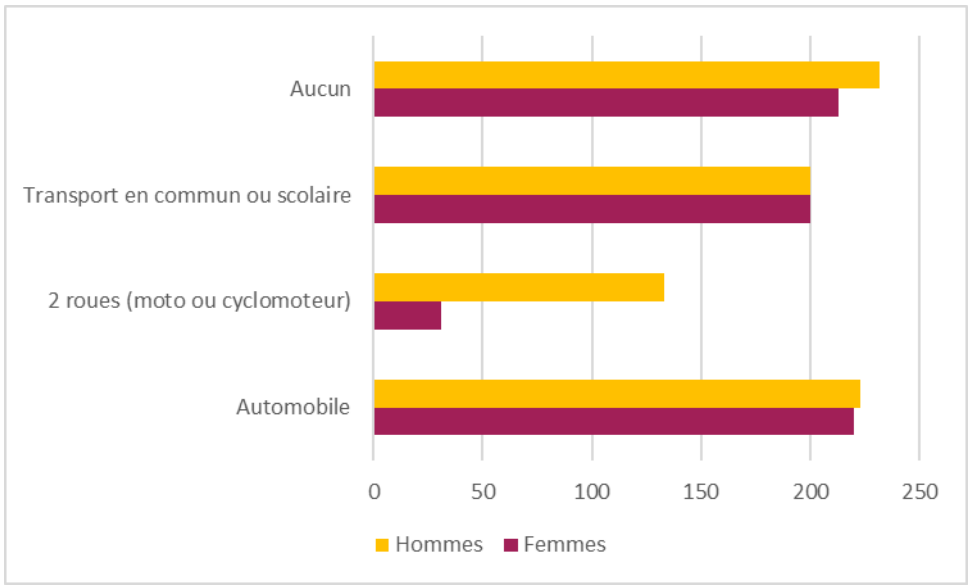

34% des jeunes accompagnés ont le permis B.

- Les jeunes accompagnés par Communauté de Communes.

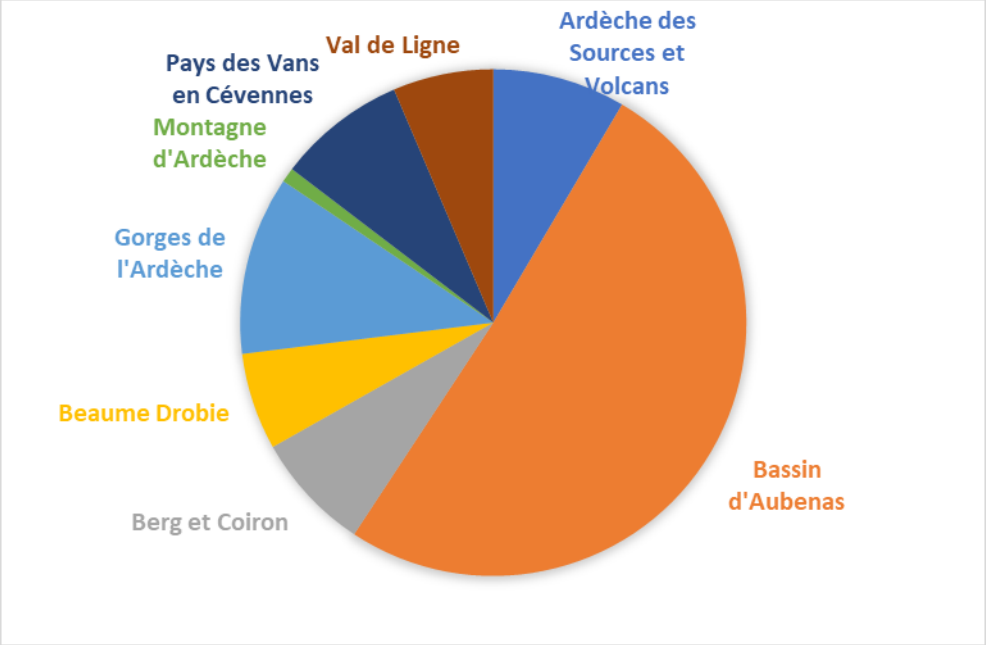

La majorité des jeunes accompagnés habite la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas, qui couvre une partie non négligeable du territoire de l'Ardèche Méridionale. Les jeunes de cette Communauté de Communes peuvent rencontrer leur CISP au siège de l'association, au Pôle de Services, au Centre Social « Au Fil de l'Eau », à Lavilledieu ou Vals les Bains.

Le maillage territorial, qui reste une spécificité de la Mission locale Ardèche Méridionale, permet de palier aux problèmes de mobilité pour la moitié des jeunes du territoire.

2.3. LE PREMIER ACCUEIL DANS L'ACCOMPAGNEMENT

586 jeunes ont été reçus en premier accueil en 2020

Quelques données :

- 51% de femmes et 49% d'hommes ;
- 18% de mineurs ;
- 55% ont au moins un niveau Baccalauréat, dont 55% sont des jeunes femmes.
- 24% ont un niveau CAP/BEP et 21% n'ont aucun diplôme, dont 58% sont des jeunes hommes

Les jeunes femmes sont plus qualifiées que les jeunes hommes en premier accueil. Cet écart se creuse d'autant plus pour les plus bas niveau de qualification.

Cette année, les jeunes femmes représentent la moitié des premiers accueils, contre 47% l'année dernière. Ont-elles eu plus de difficulté à accéder à l'emploi compte tenu de la situation sanitaire ?

Situation du public au premier accueil :

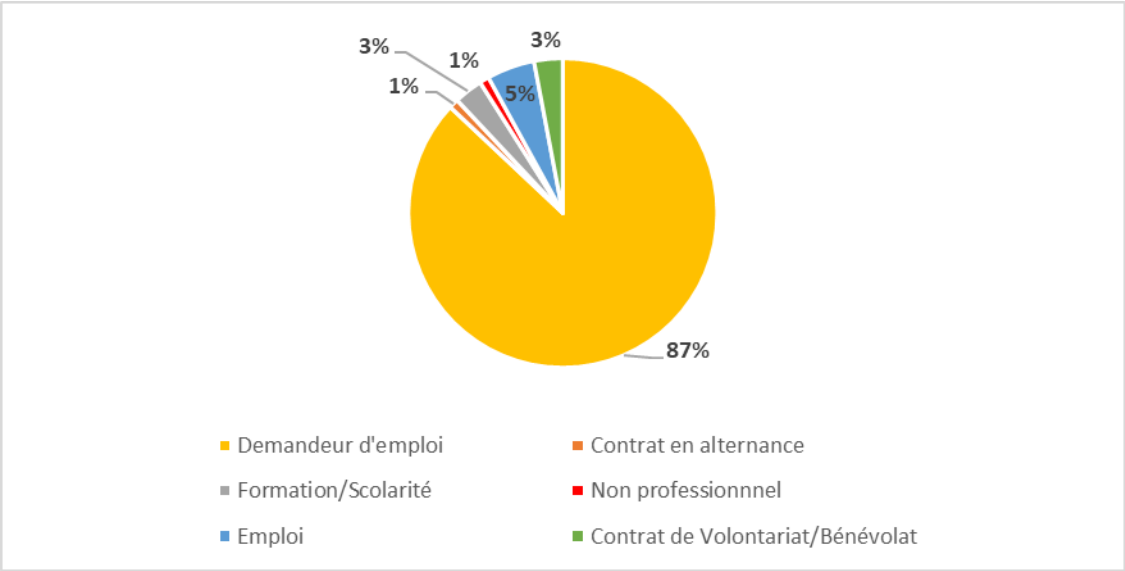

La grande majorité d'entre eux sont NEET (ni en emploi, ni en formation, ni en scolarité) lorsqu'ils s'adressent pour la premère fois à la Mission locale.

2.4. L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ET L'OFFRE DE SERVICES DE LA MLAM

Le travail d'accompagnement des Missions locales est fondé sur une approche globale, partenariale et individualisée qui se traduit par une phase de diagnostic individuel : la détermination des forces, des points d'amélioration et les besoins des jeunes.

A partir de ce diagnostic partagé, des propositions et des modalités d'accompagnement vont être mises en œuvre, alliant entretiens individuels et des temps collectifs (ateliers, salons, forums…). Ce travail permet de formaliser les priorités, les objectifs à atteindre et les étapes nécessaires pour y arriver.

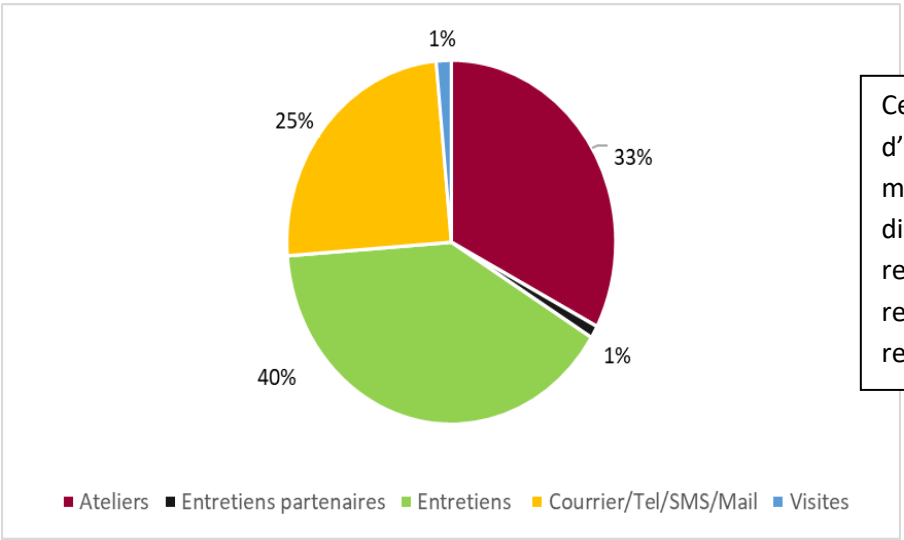

Cette année, le mode d'accompagnement a été légèrement modifié, les accompagnements en distanciel ont augmenté. Les ateliers restent stables : la MLAM a continué à recevoir en collectif cette année, dans le respect du protocole sanitaire.

Les entretiens individuels restent la modalité privilégiée de l'accompagnement, avec plus de 12 500 évènements. Lors des entretiens individuels, les demandes sont reformulées avec le / la CISP afin de déclencher le dispositif ou l'action les mieux adaptés.

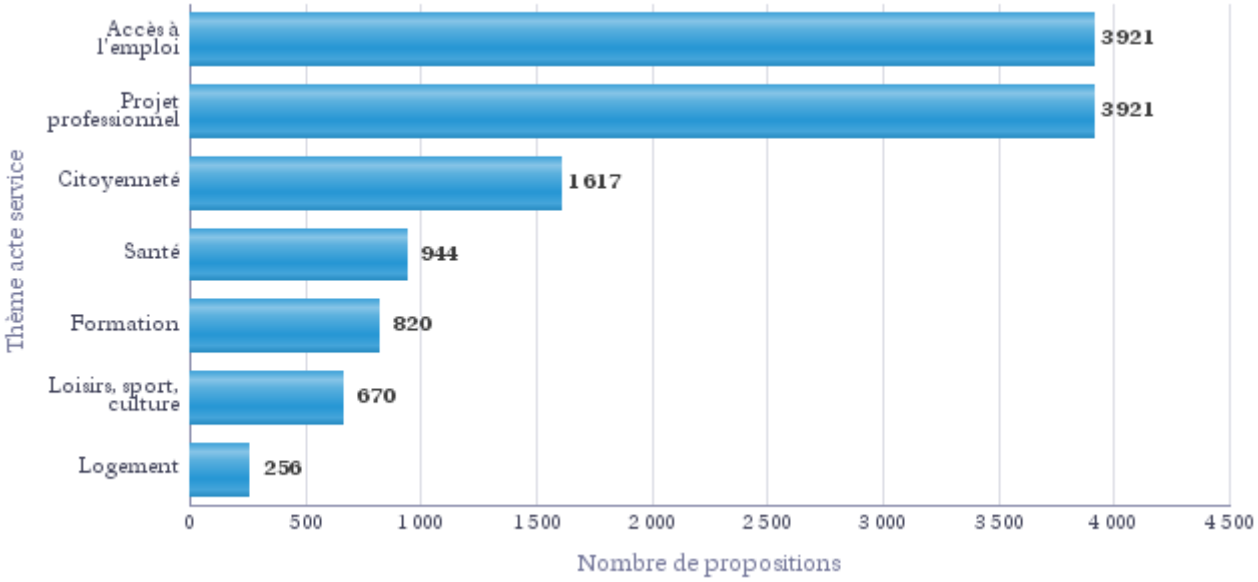

Quel que soit le niveau de formation, la première demande des jeunes concerne l'emploi, gage d'autonomie et d'indépendance. Le travail sur le projet professionnel est la seconde demande, autant pour les jeunes sans qualification que pour les jeunes les plus diplômés. Le travail d'accompagnement au projet professionnel requière une approche globale : il va être question d'orientation professionnelle, d'immersion, de recherche de formation professionnelle, de mobilité et d'accès aux droits.

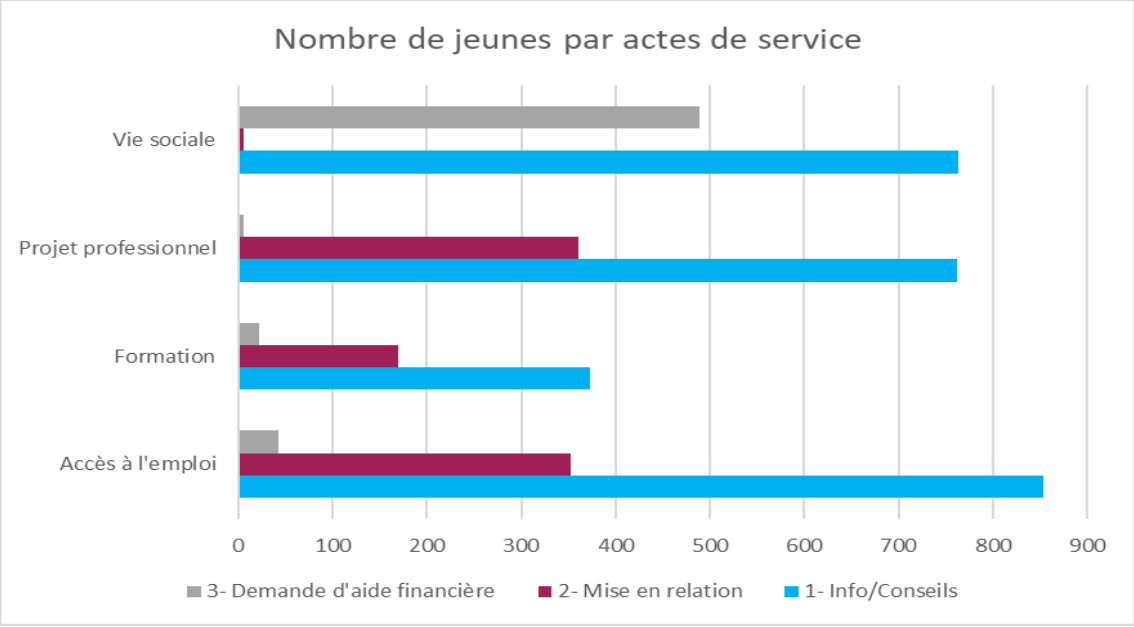

2.5. L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE

2.5.1. Le PACEA

Le Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie devient depuis le 01/01/2017 le cadre général de l'accompagnement des jeunes (dont la Garantie Jeunes est une des modalités). Changement de critères d'éligibilité : tout jeune prêt à s'engager dans un parcours contractualisé d'accompagnement ; de durée : 24 mois renouvelable ; le PACEA n'ouvre pas droit à des outils spécifiques mobilisables en dehors d'une allocation financière de maximum trois fois le RSA sur 12 mois.

Quel intérêt pour les jeunes ?

- Contractualisation / sécurisation de l'accompagnement/ Evaluation des différentes étapes du parcours
- Une allocation ponctuelle en fonction des besoins (même pour les moins de 18 ans)

Quelques chiffres :

- 584 diagnostics réalisés ;
- 399 jeunes ont signé un PACEA, dont 131 ont intégré une phase « Garantie Jeunes ».
- 262 jeunes, pour 643 demandes, ont bénéficié d'un soutien financier grâce à l'allocation PACEA pour un montant global de 101 983 euros (moyenne de 159 euros par demande).

2.5.2. La Garantie Jeunes

La Garantie Jeunes est une des phases possibles du PACEA, sous conditions de critères financiers. Il s'agit d'apporter aux jeunes un accompagnement intensif avec un soutien financier (48 €/mois environ) pour travailler sur leur projet de vie professionnel et social. Ce parcours débute avec 4 semaines d'ateliers collectifs qui sont organisés à la MLAM et à l'extérieur. La Garantie Jeunes est un dispositif d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre de la Garantie Jeunes a été l'occasion de réinterroger les pratiques d'accompagnement et faire de l'approche collective un tremplin pour les dynamiques individuelles des jeunes ; de consolider et de faire vivre les multiples partenariats (entreprises, acteurs du secteur social, associations, institutionnels…) en les impliquant en amont pendant et après les parcours.

Le public :

- 52% de jeunes hommes et 48% de jeunes femmes.

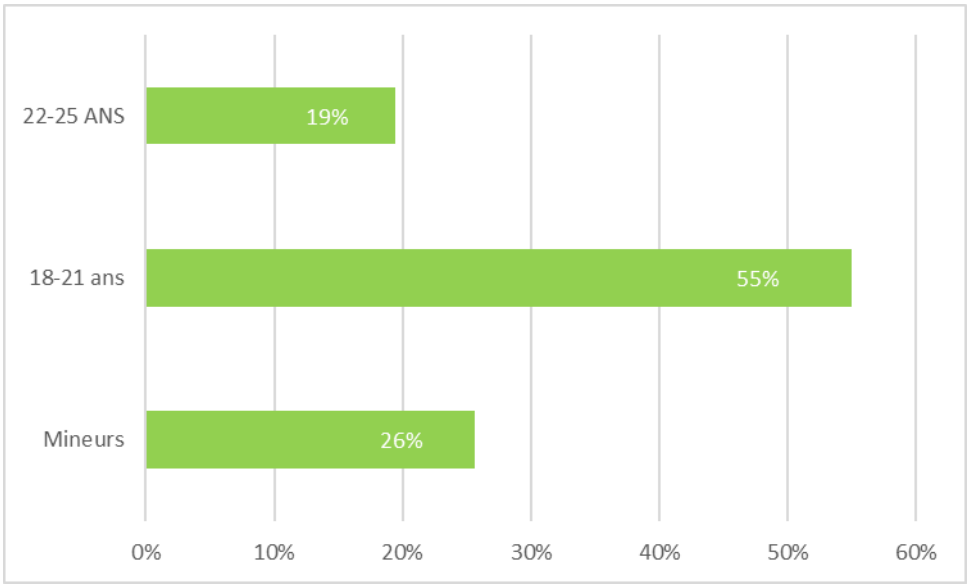

- 68% des jeunes ont un niveau de qualification inférieur au baccalauréat ; 28% ont un niveau CAP/BEP.

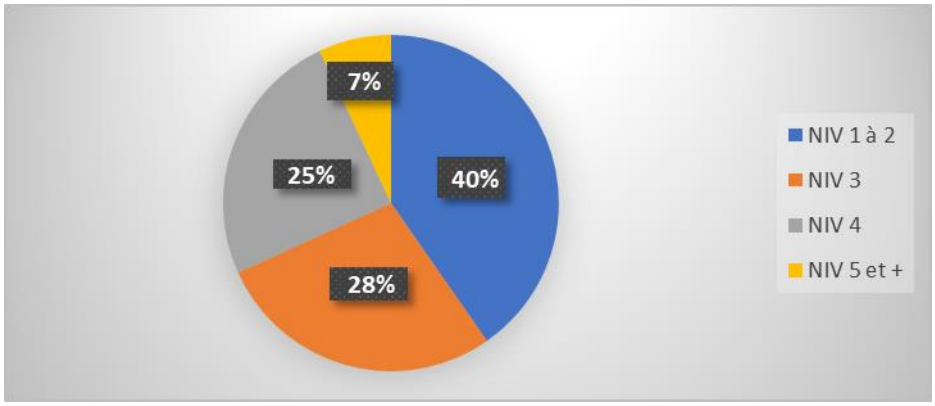

Origine géographique par Communauté de Communes

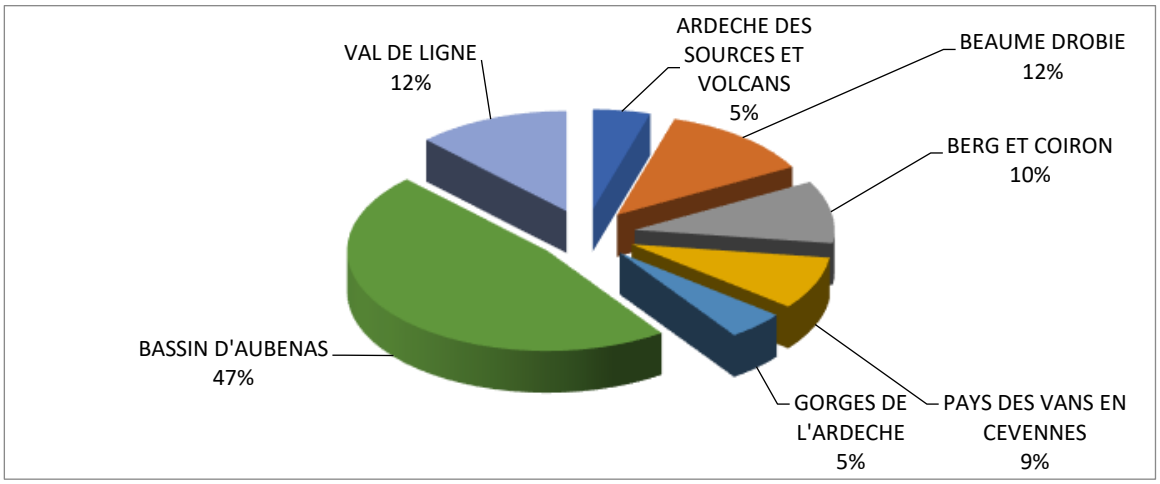

Les périodes d'immersion :

L'objectif de la GJ est l'accès et le maintien à l'emploi. Pour cela, l'équipe de la GJ accompagne les jeunes pour qu'ils multiplient les périodes en immersion et en emploi. Les immersions sont souvent l'occasion de connaître et de se faire connaître auprès d'un potentiel employeur. C'est aussi un outil qui permet aux jeunes de conforter leur projet professionnel, d'appréhender leurs aptitudes et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Cela est formalisé lors d'un bilan tripartite avec un des CISP de la GJ.

Quelques chiffres :

- 111 jeunes ont bénéficié au moins d'une période d'immersion
- 183 PMSMP, soit 1.6 PMSMP en moyenne par jeune contre une moyenne de 2 PMSMP en 2019
- Principaux secteurs d'activité : secteur de la vente et de la grande distribution ; secteur caritatif, les collectivités territoriales et les écoles primaires.

L'accès à l'emploi :

- 119 contrats ont été signés en 2020, dont 6 CDI, soit une baisse de près de 9%
- Parmi les CDD : 2 CUI ; 4 contrats d'apprentissage ; 17 contrats saisonniers et 27 contrats intérimaires

L'accès à la formation : 12 jeunes ont accédé à une formation, dans des secteurs très variés répondant aux besoins individuels : Assistante de vies aux familles, métiers du sports, vente- conseil en magasin, dessinateur etc... En 2019, ils étaient 29 à intégrer une formation.

2.5.3. Le PPAE : accompagnement renforcé vers l'emploi, par délégation de Pôle Emploi

- 194 jeunes ont intégré le PPAE
- 436 jeunes en cours de PPAE dans l'année

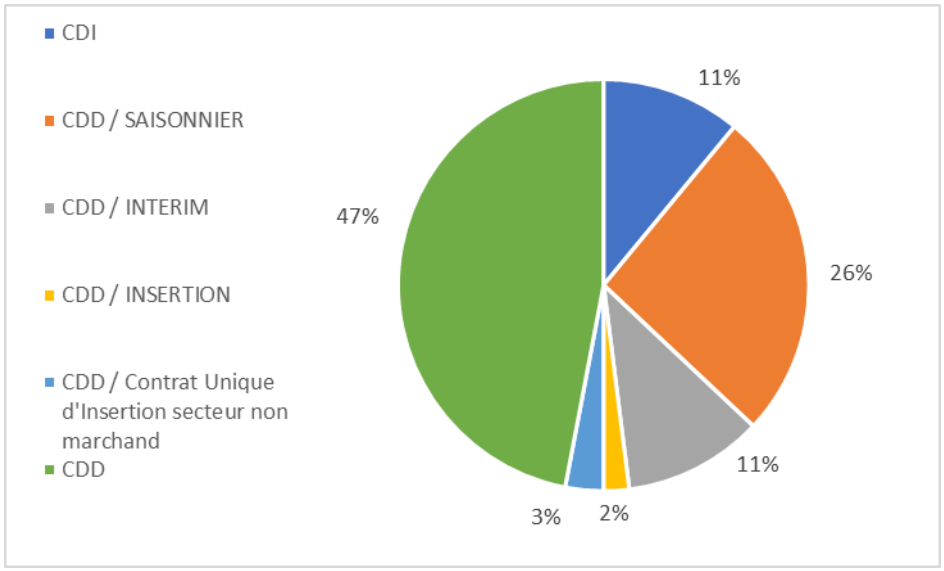

2.5.4. Le Groupement de Créateurs

L'objectif du Groupement de Créateurs est de favoriser l'acquisition et le développement de l'autonomie sur le plan social, économique et décisionnel à travers un accompagnement fondé sur l'entrepreneuriat et la pédagogie de projet.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une démarche partenariale et complémentaire à l'offre existante en faveur d'un public jeune ; elle se positionne en amont des accompagnements proposés par les opérateurs techniques de la création d'activité.

Les enjeux du Groupement de Créateurs :

- Développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes ;
- Favoriser le développement de compétences transverses : acquisition de compétences constitutives de l'esprit d'entreprendre ;
- Ouvrir l'accompagnement plus largement à d'autres domaines que celui du projet professionnel pour mieux connaitre le jeune et participer à une plus grande valorisation.

Les valeurs du Groupement de Créateurs :

- Toute personne est une richesse pour le territoire ;
- Toute personne exprimant le désir de créer une activité est écoutée ;
- La personne est au centre du dispositif, auteur et co-constructrice de son projet ;
- L'insertion et l'autonomie de la personne sont les finalités de l'accompagnement ;
- Tout parcourt formatif tend vers une reconnaissance diplômante ;
- L'offre de service s'inscrit dans une logique de mission de service public.

Le Groupement de Créateurs se décline en deux phases opérationnelles, une phase d'émergence et une phase de formation. Ces deux phases allient des temps collectifs et des temps individuels.

La phase de formation, le DUCA (Diplôme Universitaire de Création d'Activité), d'une durée de 6 mois et sans prérequis de niveau, permet l'acquisition de nouvelles compétences et la possibilité d'accéder à un diplôme universitaire de niveau IV (baccalauréat). Elle est centrée sur la méthodologie de projet pour approcher l'objectif fixé par les intéressés. La formation réunit trois opérateurs : la MLAM, l'IUT de Valence et Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale.

En 2020, 153 personnes ont été sensibilisées sur la création d'activité. Sur ces 153 personnes, 147 ont moins de 26 ans. La grande majorité des jeunes sont des jeunes accompagnés par la MLAM.

Alors qu'en 2019, la grande majorité était des hommes, l'on observe une quasi égalité dans la répartition genrée en 2020 : 77 sont des hommes et 76 des femmes.

Six personnes sensibilisées ont plus de 26 ans ; elles sont orientées par les partenaires locaux et principalement par Pôle Emploi ; d'autres sont dans une continuité de parcours avec la MLAM.

Durant 2020, 62 personnes ont souhaité adhérer à la phase d'émergence, l'on remarquera cette année une mixité sur la parité : 31 femmes et 31 hommes, 25 résidant en ZRR et 9 en QPV.

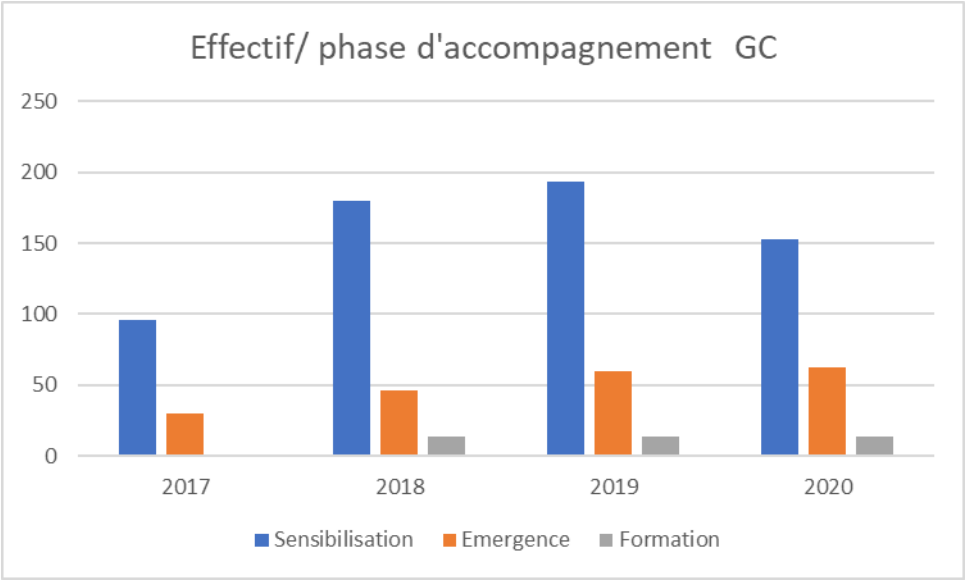

	Sensibilisation	Emergence	Formation
2017	96	30	
2018	180	46	14
2019	193	60	14
2020	153	62	14
Total	622	198	42

Durant 2020, la session de formation DUCA a continué et s'est terminée en avril, durant la période de confinement. Il a donc fallu adapter les modalités d'apprentissage et d'accompagnement renforcé : visio, cours en ligne, entretiens téléphoniques, etc.

Sur les 14 stagiaires ayant intégré la formation en 2019, dix d'entre elles se sont présentées à l'examen de soutenance organisée en juin 2020.

La coordination et l'organisation entre les intervenants ont permis sur cette session de respecter la progression pédagogique adaptée, d'envisager une période d'immersion professionnel de 5 semaines (celle-ci a pu être menée à terme juste avant le confinement), nous avons pu également proposer en option la thématique de l'Economie Sociales et Solidaire par l'intervention de plusieurs acteurs locaux (La Trame, AMESUD et le tiers lieu « le vaisseau mère »)

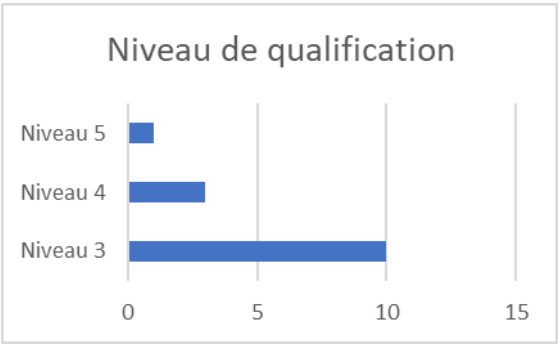

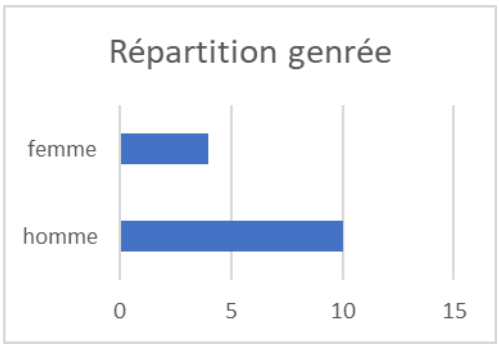

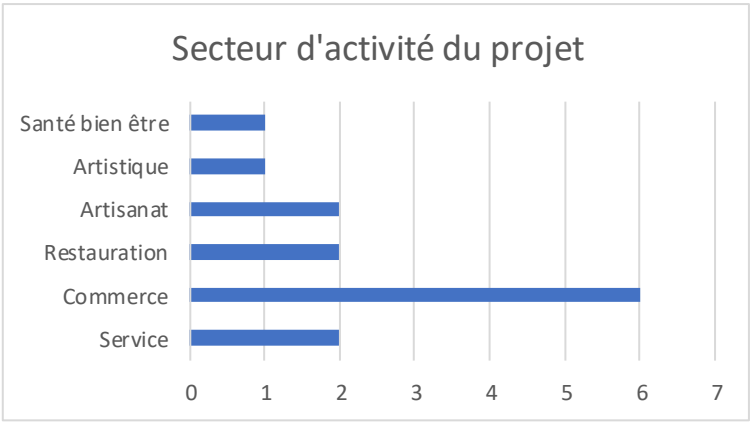

2.6. L'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI

La MLAM propose chaque semaine, au siège, deux ateliers Emploi où l'aide à la consultation des offres d'emploi, l'aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation sont dispensées. 435 jeunes ont sollicité ce service cette année. Un accompagnement individuel peut être aussi proposé afin de renforcer l'accompagnement à l'emploi individualisé et de préparer aux entretiens d'embauche.

2.6.1. Les entrées en emploi

521 jeunes ont accédé à un emploi, pour 695 situations. L'on constate une baisse de plus de 27% de jeunes à l'emploi.

Les jeunes femmes représentent 50.5 % des jeunes ayant accédé à un emploi, contre 50.8 % en 2019.

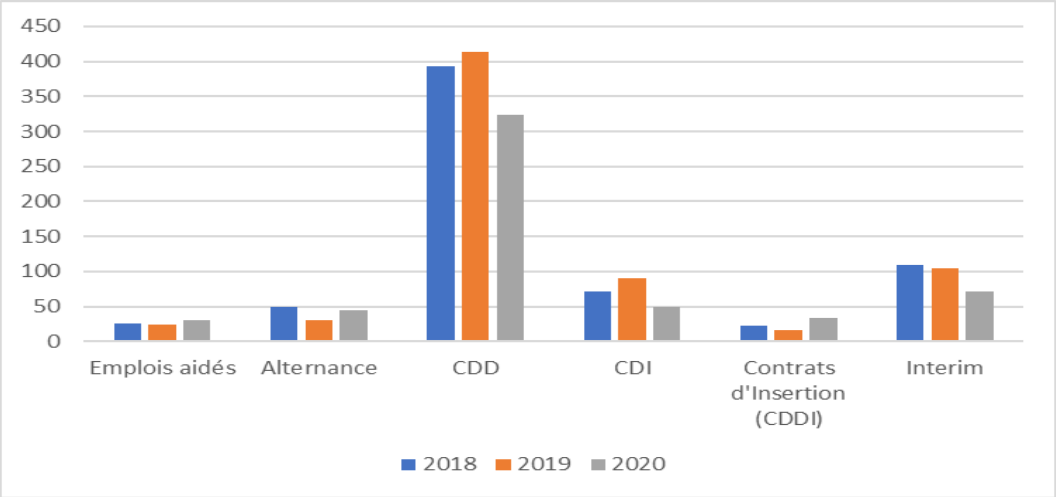

Les emplois durables (contrat de travail de plus de six mois) représentent 21.36% des contrats, alors que plus de la moitié des contrats, en 2016, concernait des contrats de plus de 12 mois.

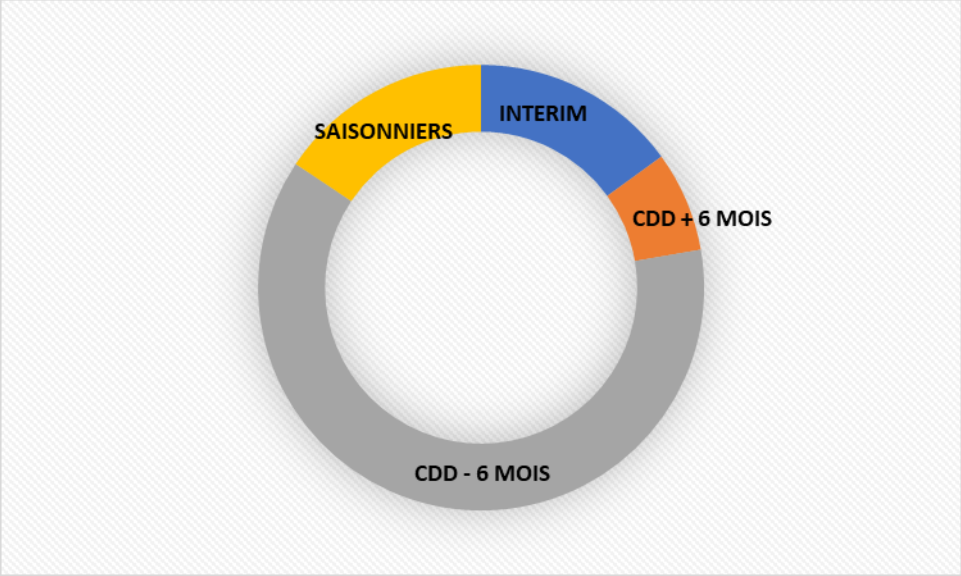

2.6.2. Les Parcours Emploi Compétences

Depuis le 1er janvier 2018, les contrats aidés CUI-CAE s'inscrivent dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (PEC) dont la mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement. L'objectif est que le-la salarié-e bénéficie d'un accompagnement tout au long de son parcours : diagnostic individuel, entretien tripartite à la signature du contrat (employeur - jeune salarié-e et la CISP Mission Locale) afin de définir les compétences

requises et celles attendues du poste, les engagements de formation de l'employeur), un suivi tout au long du contrat et en fonction des besoins, un entretien de fin de contrat afin d'anticiper l'après et d'éviter des ruptures de parcours.

Contrats aidés 2020

- 29 contrats ont été signés sur cette année 2020. Sur ces contrats signés, 17 CDD de 1 an, 4 CDD de 6 mois et 8 CDD de 9 mois. Ces mesures d'accès à l'emploi sont en augmentation pour la première fois depuis 3 ans. (18 contrat signés l'année 2019)
- Les jeunes femmes sont majoritairement bénéficiaires de cette mesure (19 pour 29 contrats)
- 16 jeunes sur 29 bénéficiant d'un PEC ont un niveau de qualification inférieur au baccalauréat.

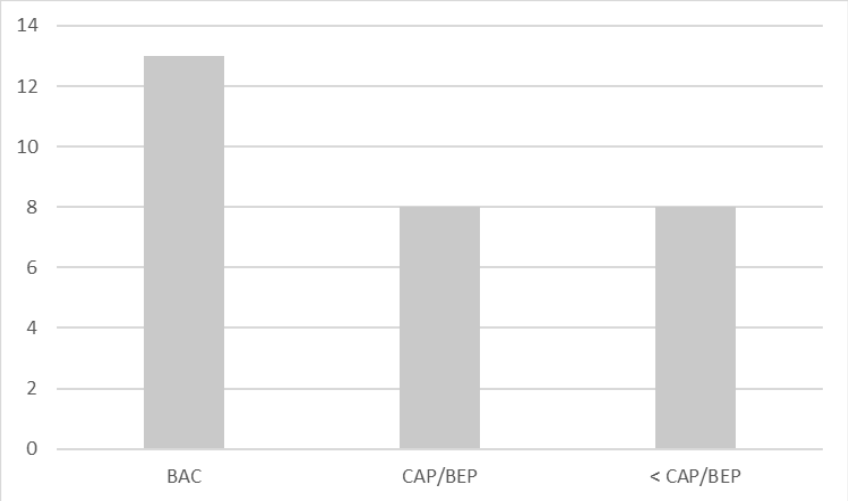

Il est à noter une reprise de cette mesure PEC CAE et les CIE jeunes sur le dernier trimestre 2020 avec le plan « 1 Jeune 1 Solution ».

- Les employeurs du secteur non-marchand sont majoritairement des EHPAD/MAS, puis les intercommunalités et les centres sociaux.
- De fait, les secteurs d'activité concernent la santé, l'animation socio-culturelle et la restauration collective.

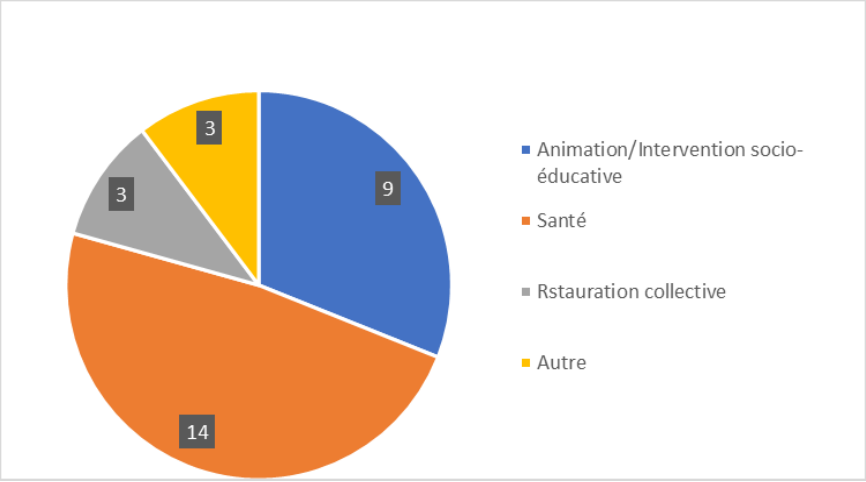

2.6.3. Le Salon de l'Alternance

Organisé par la Mission locale, le Salon de l'Alternance est un temps fort qui permet à un large public de rencontrer l'ensemble des acteurs de l'alternance : les employeurs à la recherche d'un-e apprenti-e, les CFA et centres de formation, les acteurs de l'accompagnement vers l'alternance.

Le salon de l'alternance 2020 était prévu le mercredi 25 mars 2020. Du fait du confinement, celui-ci a dû être annulé. Cet évènement aurait dû réunir vingt partenaires (acteurs de l'emploi, centres de formation, chambres consulaires) et une dizaine d'employeurs, avec des temps d'échange sur l'alternance ainsi que des mises en relation employeur / demandeur d'emploi.

Lorsque la décision a été prise d'annuler le Salon, trente-huit offres d'emploi en alternance étaient recensées. Ce chiffre n'est bien entendu pas représentatif des offres qui auraient pu être diffusées le jour du Salon, car c'est dans les derniers jours avant le Salon que les partenaires et les employeurs nous font un retour sur les besoins de poste en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

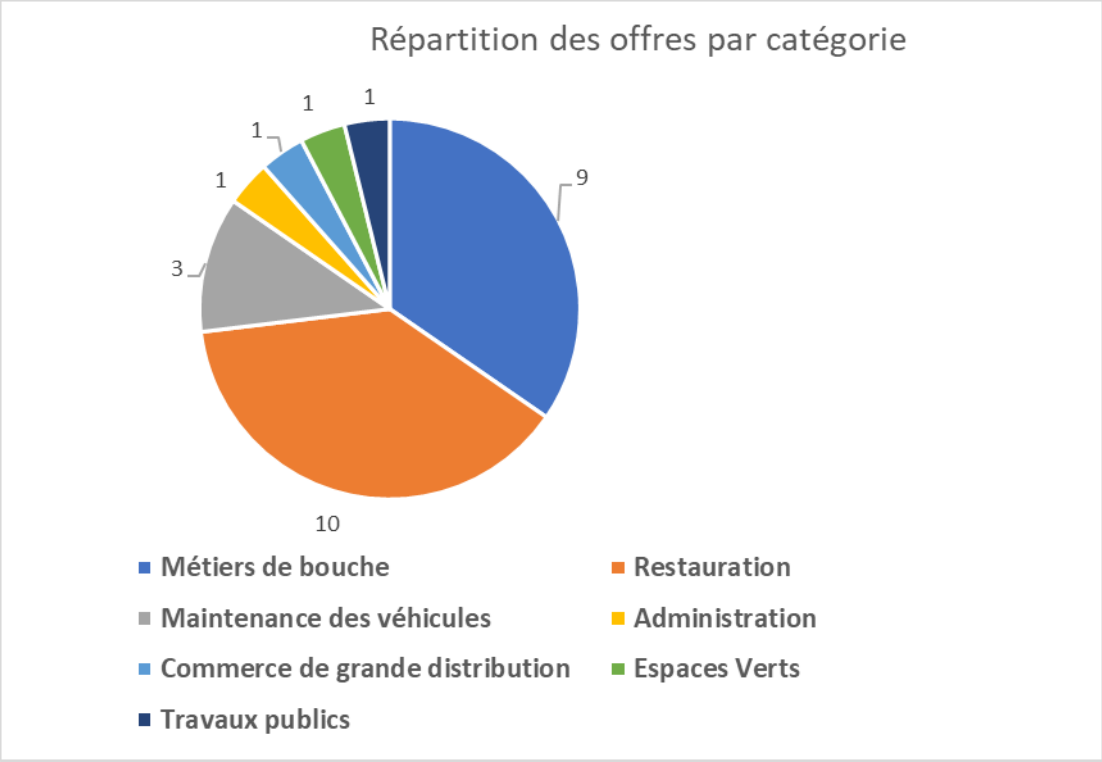

2.6.4. IOD : une nouvelle méthode d'intervention sur les offres et les demandes d'emploi

Créée au début des années 80, la méthode IOD (pour " intervention sur les offres et les demandes d'emploi ") consiste à aider des demandeurs d'emploi en difficulté à accéder à des emplois durables dans des entreprises classiques.
Cette méthode de recrutement sans CV favorise le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi par une intermédiation forte entre le recruteur et le candidat.
En effet, l'entreprise dispose d'un interlocuteur Mission Locale pour étudier ses besoins immédiats, mais aussi émergents : un travail de fond est effectué pour étudier le poste proposé, l'environnement dans lequel le salarié effectuera son travail, afin d'apporter une solution qui soit le plus pérenne possible. Un accompagnement post-embauche est effectué le premier mois une fois par semaine avec l'employeur ou le responsable d'équipe. Cela constitue pour l'équipe Emploi un nouvel enjeu et une nouvelle posture professionnelle. La prospection est un élément important dans cette méthode. Une partie de l'équipe du service emploi a été formée au dernier trimestre 2018 par l'association TRANSFER.

- 57 jeunes ont intégré le dispositif IOD, dont 52,6% sont des jeunes femmes, contre 38,7% en 2019 : les jeunes femmes ont eu plus de difficulté que les années précédentes à accéder à l'emploi.
- 81 situations Emploi et 4 entrées en Formation.

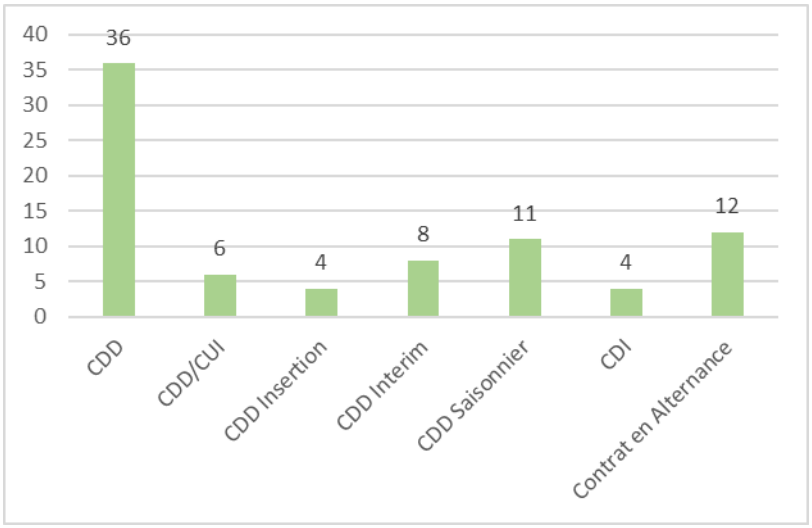

2.7. L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET L'ACCES A LA FORMATION

Dans le cadre de leur accompagnement, de nombreux jeunes souhaitent travailler sur leur projet professionnel, soit dans un objectif de réorientation, soit parce qu'ils ne disposent d'aucune qualification.

Que cela soit dans le cadre de recherches, de conseils ou d'ateliers spécifiques animés par la MLAM ou par l'AFPA, Près de 800 jeunes ont été conseillés dans leur projet professionnel ou ont participé à un atelier « Projet Professionnel ».

Afin de consolider ou de valider un choix professionnel, les périodes d'immersion restent le moyen privilégié : 266 PMSMP ont été réalisées, dont 183 PMSMP dans le cadre de la Garantie Jeunes.

Les entrées en formation :

152 jeunes ont accédé à une formation durant l'année 2020.

Formation	Nombre de situations	Nombre de jeunes
Retour scolarité	15	15
E2C/EPIDE	3	3
Formations Qualifiantes PIC Etat-Pôle emploi	82	76
Formations Qualifiantes Région	20	19
Hors financement CR	13	12
Autre Formation (dont EAV)	28	27
Total Formation	**161**	**152**

Le nombre d'entrée en formation concerne à 51 % des formations financées par l'Etat dans le cadre du Plan d'Investissement Compétences. Le PIC, piloté par le Ministère du Travail, a défini les jeunes et les demandeurs d'emploi ayant un niveau de qualification IV maximum comme public prioritaire pour accéder aux formations financées dans ce cadre. Des dérogations sont possibles pour les jeunes ayant un niveau IV acquis et résidant en QPV ou ZRR. En Auvergne Rhône Alpes, Pôle Emploi a assuré la mise en œuvre du PIC-volet Formation. La Mission locale reste prescriptrice pour le compte de l'Etat et de la Région, ce qui assure aux jeunes une prise en charge des coûts pédagogiques et le statut de stagiaires de la formations rémunérées.

2.8. L'ACCOMPAGNEMENT A LA CITOYENNETE

Il se traduit par la recherche d'un service civique ou toute autre forme de volontariat adapté aux attentes des jeunes ou bien à un engagement à l'étranger dans le cadre du Service Volontaire Européen, aujourd'hui intitulé Corps Européen de Solidarité.

Le choix du Service Civique est principalement en lien avec le projet professionnel.

- 10 jeunes ont accédé à un Service Civique (contre 19 en 2019)

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun
au service de tous

Depuis 2017, la Mission locale a décidé de développer son offre de mobilité internationale à destination des jeunes dans le cadre d'un partenariat avec Romans International. Des permanences d'une demi-journée se sont déroulées sur un peu plus d'un semestre. Dans ce cadre, 119 jeunes ont été informés sur les différentes possibilités de départ à l'étranger et 14 jeunes ont souhaité aller plus loin et étudier le dispositif répondant le mieux à leurs attentes (49 en 2019) ; 3 jeunes sont partis, juste avant la période de confinement.

Depuis Mars 2020, les projets de départ pour des séjours courts ou moyens termes sont suspendus.

2.9. SANTE, MOBILITE, AIDES PONCTUELLES

2.9.1. Santé

La MLAM reçoit et accompagne de nombreux jeunes pour qui un accompagnement Santé ou Handicap est nécessaire. Pour se faire, la MLAM dispose de deux outils :

- Un Point Ecoute Jeunes propose des RDV individuels avec une psychologue. 48 jeunes ont rencontré la psychologue au moins une fois. 178 entretiens ont été honorés, dont 40 téléconsultations Covid.

- Les réunions pluridisciplinaires animées par la MDPH et le Conseil Départemental permettent de mieux se connaitre entre acteurs, d'échanger sur des situations individuelles, de croiser les regards professionnels et d'orienter vers le partenaire. L'objectif de celles-ci étant de statuer quant aux dossiers de demandes MDPH des jeunes sur le territoire Ardéchois. Différents professionnels sont présents afin de traiter les dossiers et tenter de proposer des orientations adaptées.

  Outre ces réunions, ces rencontres ont permis de développer un important travail de collaboration et a renforcé notre réseau. Les relations entre MDPH et jeunes accompagnés en sont ainsi facilitées puisque nous pouvons solliciter les professionnels de la MDPH sur des questions relatives au handicap.

2.9.2. Mobilité

Dispositif mis en place par le Conseil Départemental depuis quelques années, « un Permis pour l'Emploi » permet aux jeunes ardéchois disposant de peu de ressources et en démarche d'insertion professionnelle, d'obtenir une aide financière d'un montant de 500€ pour passer le permis de conduire.

En contrepartie, chaque jeune s'engage à effectuer 40 heures de bénévolat au sein d'une association ou d'une structure à but non lucratif. Cet engagement citoyen permet aux jeunes de s'impliquer dans la vie locale, majoritairement au sein d'une association caritative de leur commune. Ce dispositif est un levier financier pour pallier aux difficultés de mobilité des jeunes. L'aide est versée directement à l'Auto-école.

- 21 jeunes ont sollicité l'aide au permis du Département

2.9.3. Le Fond d'Aide aux Jeunes

Le Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un dispositif d'aide financière, géré par le Département. Celui-ci attribue aux jeunes en difficulté, âgés de dix-huit à vingt-quatre ans révolus, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, à leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Les demandes de FAJ s'étudient lors de commissions mensuelles ou dans le cadre de procédures d'urgence, en fonction des situations individuelles. Les FAJ PU restent un moyen à destination des jeunes en difficulté pour accéder aux besoins élémentaires du quotidien. Même s'ils sont destinés à palier des difficultés passagères, ils sont indispensables à de nombreux jeunes pour leur permettre de vivre décemment.

Au total, 522 FAJ ont été demandés, dont 40 dans le cadre de procédures mensuelles, pour un montant total de 59 055 €.

- FAJ – Commissions mensuelles : 40 demandes pour un montant de 11 570 €, soit une moyenne de 289 € par demande.
- FAJ – Procédure d'Urgence : 482 demandes pour un montant de 47 485 €, soit une moyenne de 98 € par demande.

Répartition par Communautés de Communes

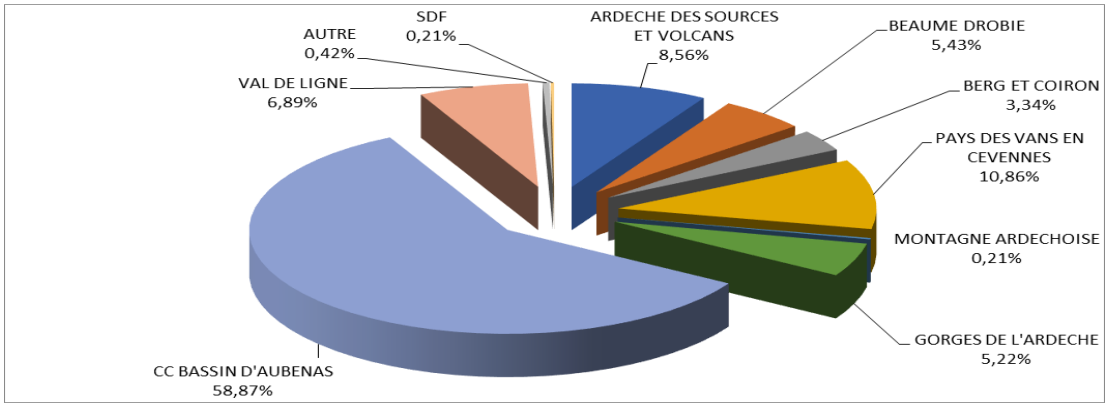

Répartition par motifs de la demande

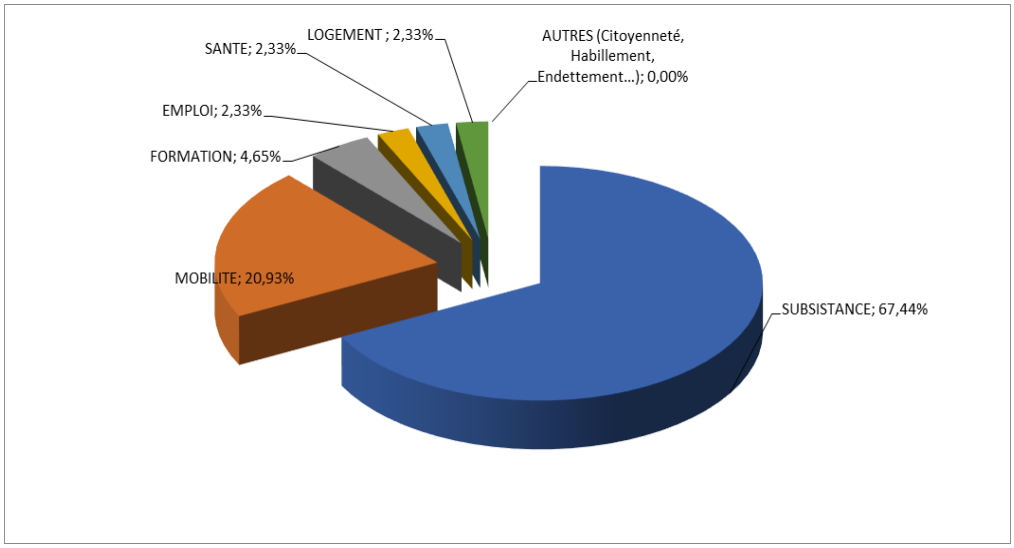

La première demande concerne la subsistance, puis la mobilité. Les demandes liées à la subsistance sont en augmentation ces 2 dernières années.

2.10 REPERER ET REMOBILISER LES JEUNES DITS « INVISIBLES » : ARDECHE, UN TERRITOIRE SE MOBILISE POUR ALLER VERS LES JEUNES

Dans le cadre d'une approche partenariale et innovante, le projet consiste à mettre en œuvre, à l'échelle départemental, une démarche de repérage, d'aller vers et de mobiliser des publics jeunes ne bénéficiant pas ou plus d'un accompagnement avec les Missions locales.

La synergie des acteurs locaux doit permettre tout au long du projet de répondre à un double objectif, celui de repérer et celui de mobiliser grâce à un accompagnement renforcé et à la mise en oeuvre d'actions innovantes. La finalité est bien celle de sécuriser les parcours et de permettre aux jeunes repérés de s'inscrire dans le droit commun.

Une dimension territoriale pertinente : le département. En effet, les 3 missions locales ont développé un maillage territorial de proximité permettant d'une part de recevoir les jeunes au plus près de chez eux et d'autre part de tisser un partenariat local dans le secteur social et le secteur économique.

Un partenariat renforcé et rénové : le projet s'appuie sur les partenariats déjà existants, en les renforçant dans le cadre d'instances de concertation (Comités Techniques), et en renouvelant ce partenariat auprès de structures moins historiques telles que les clubs sportifs et associations culturelles.

Un repérage, tout au long du projet, qui allie la mobilisation des acteurs locaux et des temps « d « aller vers » renouvelant les pratiques professionnelles.

Des actions de (re)mobilisations existantes mais aussi expérimentales/innovantes, afin de favoriser les parcours d'insertion et l'accès au droit commun.

Renforcement des partenariats

Le projet a été présenté auprès des acteurs du territoire en vue de renforcer les partenariats officiels de la MLAM et de créer des partenariats avec d'autres acteurs (culturels et sportifs notamment). Le projet vient ajouter une autre facette aux partenariats en donnant aux structures un rôle dans le repérage de jeunes invisibles, et dans leur orientation vers le droit commun :

- Département de l'Ardèche : assistantes sociales ASE et RSA
- Communauté de communes Bassin d'Aubenas, Berg et Coiron, Pays des Vans, Gorges de l'Ardèche, Montagne d'Ardèche, Val de Ligne, Beaume Drobie
- Associations caritatives : Restos du cœur (Aubenas, Les Vans, Largentière), Secours Populaire Aubenas, Croix Rouge Aubenas-Vals, Secours Catholique Aubenas, Entraide alimentaire Beaume Drobie,
- Centres socioculturels :
  - Aubenas : Le Palabre, ASA, Le Fil de l'eau,
  - Villeneuve de Berg : La Pinède
  - Les Vans : Revivre
  - Valgorge : Le Ricochet
- Structures éducatives : ADSEA, Le Phare
- Clubs sportifs : Rugby Club Aubenas Vals, US Aubenas Basket, Olympique Boxing Club Ardchois, AS St Privat Foot

BEAUME DROBIE

La Mission locale vient à la rencontre des communes

Louise Burq, conseillère à la Mission locale d'Ardèche méridionale, vient de consacrer deux journées à rendre visite aux communes de Beaume Drobie, qui ont répondu à sa proposition de rencontre. Ce fut l'occasion pour les nouveaux élus de nouer un contact avec la Mission locale d'Ardèche Méridionale en s'intéressant plus précisément au programme de repérage et de remobilisation de jeunes dits « invisibles », développé par l'association.

L'ambition est de s'intéresser aux jeunes entre 16 et 29 ans n'étant ni en emploi, ni en études, ni en formation et inconnus de la Mission locale, en allant à leur rencontre sur le territoire. L'objectif est de leur proposer des actions visant à leur faire reprendre confiance, valoriser leurs compétences, et leur permettre d'affiner leur projet professionnel. À l'issue de cette phase de mobilisation, ces jeunes pourront être accompagnés par les dispositifs classiques de la Mission locale (emploi, formation, logement, aides financières, mobilité, etc.).

Louise Burq a présenté quelques exemples d'actions déjà menées. Les voici.

➢ **Des activités sportives :** deux jours de canoë, via ferrata, bivouac, en partenariat avec le Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (Creps) de Vallon.

➢ **Des activités artistiques en pleine nature :** sortie à la Ligne de partage des eaux, autour d'œuvres artistiques installées sur le lieu, en partenariat avec le Parc naturel régional (PNR) des Monts d'Ardèche.

➢ **Des séjours à l'étranger dans le cadre du Corps européen de solidarité :** engagement citoyen auprès d'associations au Maroc, Portugal, Lettonie, etc.

➢ **Des parcours autour du cirque :** découverte d'un milieu professionnel et de différents métiers (pratique artistique et ateliers techniques : menuiserie, soudure, couture) et valorisation de compétences non formelles, en partenariat avec l'association l'Art d'en faire.

Les rencontres avec les élus et personnels des mairies de Beaume Drobie ont donné lieu à des échanges constructifs et des perspectives de travail en faveur de la jeunesse.

Pour toutes informations complémentaires, consulter le compte Facebook la Mission locale (www.facebook.com/missionlocale07meridionale) ou contacter la structure par téléphone au 04 75 89 20 00 ou au 06 76 34 10 70.

Louise Burq, conseillère à la Mission locale d'Ardèche méridionale, est venue à la rencontre des élus de Beaume Drobie.

Présentation du PIC repérage auprès des mairies de la communauté de communes Beaume-Drobie les 1er et 2 décembre 2020

Le 1er confinement au mois de mars 2020 a donné un coup d'arrêt de 2 mois aux actions construites pour le repérage de ces publics. Un travail a alors été mené sur la construction d'une application mobile commune aux 3 Missions Locales d'Ardèche afin d'améliorer la visibilité des actions et de diversifier les modes de prise de contact avec les jeunes. Celle-ci sera disponible en mars 2021.

L'intégration du réseau des promeneurs du net (PDN 07) a également permis d'avoir une réelle présence sur les réseaux sociaux : pour le repérage et le contact avec les jeunes invisibles.

Suite au 1er confinement, des actions de repérage ont pu reprendre :

- Permanences en centre-ville d'Aubenas avec la « Blablamobile » (CSC Le Palabre)
- Permanences en centre-ville d'Aubenas et aux Oliviers avec le PIJ Aubenas
- Permanences avec le PIJ Itinérant à Jaujac, Lalevade, Prades, Villeneuve de Berg
- Maraude avec l'association Addictions France aux Vans
- Présence partagée aux Oliviers à Aubenas avec l'ADSEA
- Permanences durant des distributions alimentaires : Ô point commun (CSC la Pinède Villeneuve de Berg), Restos du cœur Aubenas, Restos du cœur Les Vans, Restos du cœur Largentière, Secours populaire Aubenas
- Appel des jeunes des listes RIO : 65 jeunes contactés au total.

AUBENAS

La mission locale informe la jeunesse d'Aubenas

Jeudi 9 juillet, devant le kiosque de l'Agora, la mission locale et le PIJ (Points Information Jeunesse) d'Aubenas avaient rassemblé les jeunes pour leur communiquer différentes dates d'intervention de la mission locale. Le 23 juillet, de 17 heures à 20 heures, Place Palamos, une première rencontre aura lieu autour du thème « Partir à l'étranger » : engagement citoyen, dates de départ à l'étranger, échanges de témoignages avec d'autres jeunes, démarches à accomplir seront abordés.

Le 30 juillet, de 17 heures à 20 heures, au 36 rue de Tartary, l'échange portera sur le logement, avec le service logement du foyer de jeunes travailleurs Boisvignal : comment trouver un logement ? Quelles aides financières ? sont autant de questions auxquelles les jeunes pourront trouver des réponses.

Enfin, les 24 juillet, à l'Agora et le 27 août Place Palamos, sera évoquée l'orientation professionnelle et les différentes possibilités qui s'offrent aux jeunes.

Les jeunes, de 16 à 25 ans peuvent contacter la Mission locale et le PIJ au 04 75 89 20 00.

La mission locale propose différentes rencontres autour de trois thèmes.

Ph. Le DL/Gérard BELLANGER

Permanences en centre ville d'Aubenas pendant l'été 2020

Au 31 décembre 2020, 37 jeunes ont été repérés dans le cadre de l'AAP PIC repérage

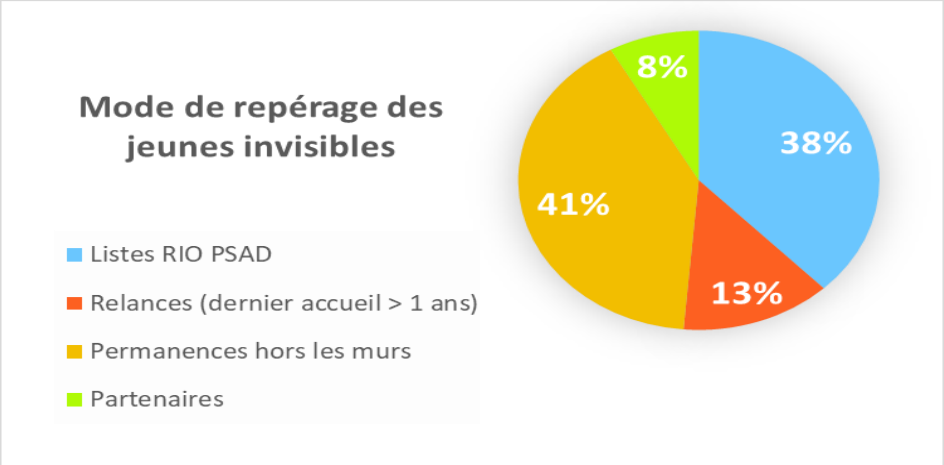

Profil des jeunes repérés

57% des jeunes repérés sont des hommes, 43% sont des femmes.

Sur l'année 2020, la majorité des jeunes repérés résidaient sur la Communauté de communes Bassin d'Aubenas

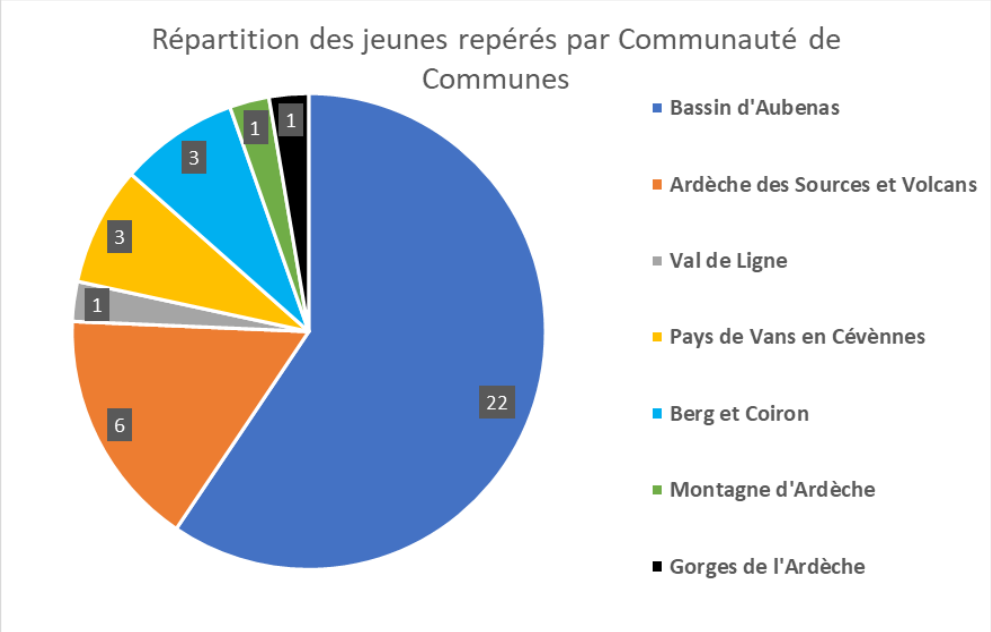

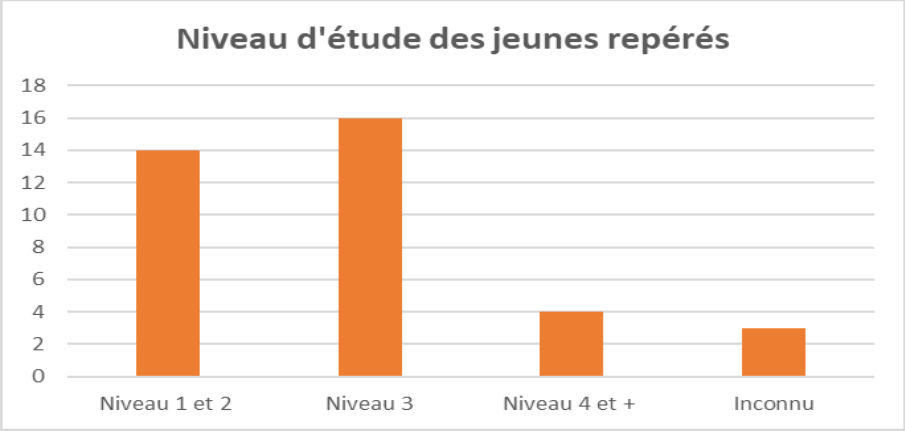

Sur les 37 jeunes repérés, 31 sont entrés dans un accompagnement à la MLAM (par une CISP ou la conseillère Hors les Murs). Certains jeunes ont pu intégrer les dispositifs de droit commun : PACEA, Garantie jeunes ; d'autres ont besoin d'une phase de transition pour relancer une dynamique.

Des actions de mobilisation ont été construites pour une réalisation en 2021 :

- Construction d'une action dans le cadre d'AJIR avec l'association l'Art d'en Faire : découverte des métiers des arts du spectacle et valorisation de compétences non formelles en mars et avril 2021 à Villeneuve de Berg.
- Construction d'une action avec le CREPS Auvergne Rhône Alpes : séjour escalade dans les Gorges du Verdon : pratique sportive, reprise de confiance en soi.
- Construction d'un projet de jardinage avec le service des espaces verts de la Mairie d'Aubenas à destination de jeunes QPV : valorisation d'un espace en face de la Mission locale, rencontre avec des professionnels, acquisition de bases en jardinage.
- Réflexion avec le PNR des Monts d'Ardèche sur plusieurs journées de découverte du patrimoine et de métiers en Ardèche.

BILAN ACTIVITE 2020

Mission Locale Ardèche Méridionale

III. DISPOSITIFS SPECIFIQUES

-

3.1. LES POINTS INFORMATION JEUNESSE

Les Points Information Jeunesse font partis du réseau national de l'Information Jeunesse, ils ont pour mission d'assurer à l'échelon local l'accueil et l'information des jeunes en mettant à leur disposition l'ensemble des ressources produites par le CIDJ (Centre d'Information et Documentation Jeunesse) et le Centre Régional de l'Information Jeunesse (CRIJ Auvergne Rhône-Alpes) ainsi qu'un ensemble d'informations locales. Chaque PIJ bénéficie d'un label ministériel Information Jeunesse. Une convention est signée tous les trois ans entre l'Etat (DDCSPP), les élus locaux, la MLAM et le CRIJ AURA.

En Ardèche Méridionale, il existe deux Points Information Jeunesse (PIJ) portés par la Mission Locale Ardèche Méridionale : le PIJ Aubenas/Communauté de Communes Beaume-Drobie et le PIJ Itinérant qui couvre les Communautés de Communes Bassin d'Aubenas, Berg et Coiron, Ardèche des Sources et Volcans et Montagne d'Ardèche.

Les lieux de présence :

- Pôle de Services d'Aubenas
- CCAS de Joyeuse
- Itinérance sur les autres Communautés de Communes

3.1.1. Présentation des Points Information Jeunesse

Un PIJ a pour mission de faciliter l'accès des jeunes à l'information. Cette information doit être fiable et adaptée à leurs demandes et leurs besoins. L'information touche tous les domaines qui peuvent les intéresser : l'orientation, les études, la formation, l'emploi, le logement, le numérique, la santé, la mobilité internationale….

Le Point Information Jeunesse (PIJ) accueille et informe les jeunes de façon anonyme et gratuite. Le réseau Information Jeunesse participe à la démarche éducative pour permettre aux jeunes de comprendre leur environnement et de gagner en autonomie.

Les outils documentaires

- La documentation du CIDJ, consultation sur des fiches papier ou sur le site internet, complétée par la documentation du CRIJ (S'informer pour mieux s'orienter, Le BAFA, trouver un stage...) et des guides thématiques, à consulter sur place ou à emporter (Guide job d'été, Trouver un logement, Devenir animateur…)
- La mise à disposition d'un logiciel d'aide à l'orientation professionnelle, Parcouréo et un accompagnement individuel de recherche de formation.
- Une valise DATA, comme support d'intervention lors d'action de groupe.
- Un tableau d'affichage recensant les événements locaux et régionaux (Forums, portes-ouvertes), les formations, les offres d'emploi et les offres de service civique, proposées sur le secteur.

La communication :

- Page Facebook et Instagram ;
- Promeneur du Net : permanences le jeudi de 14h à 16h ;
- Sites internet des Communautés de Communes.

3.1.1.1. Les caractéristiques du public

- Fréquentation

	Accueil Individuel physique ou dématérialisé	Accueil lors d'évènements collectifs
PIJ	387	316
PIJ Itinérant	116	463

- Répartition en fonction du genre sur les 2 PIJ

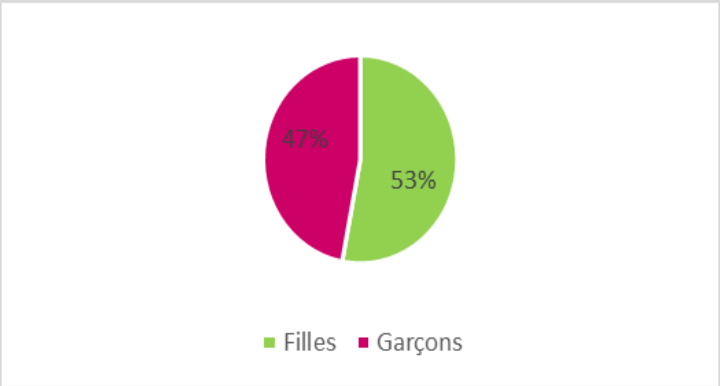

- Répartition en fonction de l'âge

PIJ

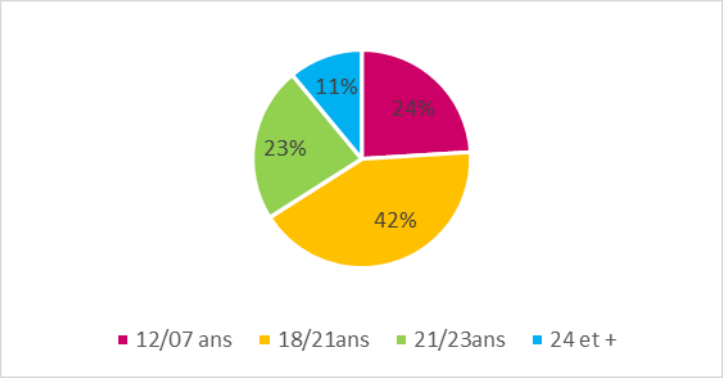

PIJ ITINERANT

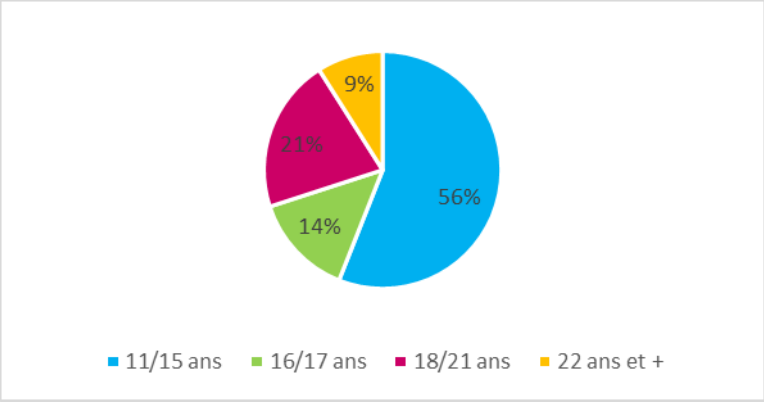

- Le statut des personnes

Il diffère en fonction des lieux et des animations proposés par les PIJ.

Ainsi, pour le PIJ d'Aubenas/Beaume Drobie, la majorité est en recherche d'emploi, puis étudiants et lycéens.

Le PIJ Itinérant reçoit une majorité de jeunes scolaires, puis des jeunes en recherche d'emploi.

Les jeunes lycéens et étudiants entre 16 et 22 ans viennent s'informer au PIJ, surtout pour les formations et les métiers, des recherches de stage, les aides d'accompagnement de recherche de logement, un accompagnement pour ParcourSup et les démarches administratives pour la poursuite d'études.

- Les demandes

Le Point Information Jeunesse Itinérant et Le Point Information Jeunesse

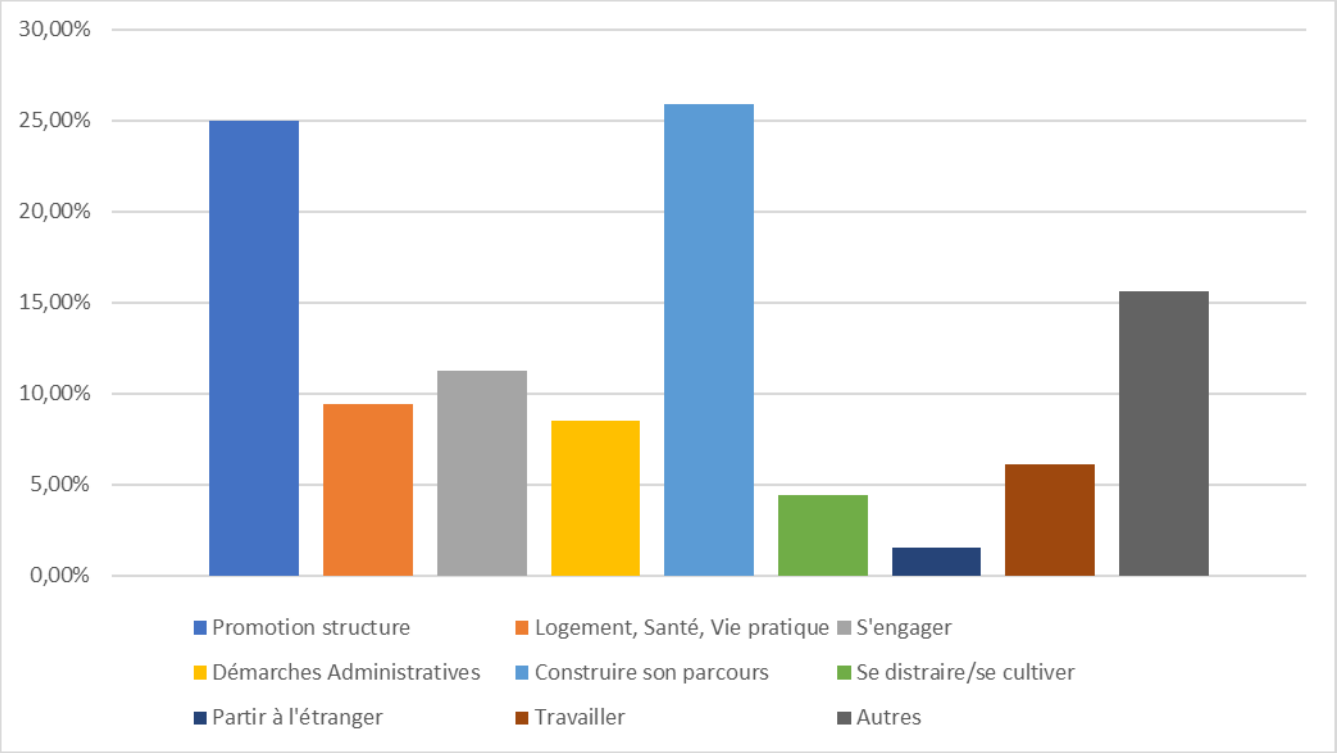

3.1.2. Les actions et ateliers collectifs

- **Le PIJ Aubenas/Beaume Drobie**

Thèmes	Partenaires	Actions
EMPLOI	Pôle Emploi	Participation Salon de l'emploi saisonnier
ALTERNANCE	Mission Locale Ardèche Méridionale / PE	Annulée
NUMERIQUE	NUMERIAN / Fréquences écoles	PDN sur les réseaux sociaux
SANTE	IREPS - ANPAA - CPAM - Planning	Organisation et Atelier prévention

	Familial	Santé – Journée annulée
ORIENTATION	CIO - lycées M. Gimond et Olivier de Serres	Participation Forum de l'Orientation
ORIENTATION - EMPLOI	Mondial des Métiers (Lyon)	Organisation, préparation et accompagnement de la journée
	Osez l'Université ADUDA - Aubenas	Intervention PIJ
	Collège Jastres	Présentation métiers du sport
	Lycée Astier	Métiers du numérique
ACTIONS ETE	Mission locale Ardèche méri Compagnon Bâtisseur et PIJ	- Toutes orientations et métiers - Présentation métiers du Bâtiment
MOBILITE Internationale	Europe Direct Club TELI Action été 2020	Stand sur l'Europe au Pôle de Services Intervention quartier des Oliviers
Promotion du PIJ Infos tous thèmes	Lycée M. Gimond, Astier, Jules Froment, La Ségalière et collège Joyeuse, La Ségalière et le Portalet	Journées d'information
	Mission locale Ardèche Méridionale	Présentation du PIJ et du Pass Région auprès d'un groupe de jeunes intégrant la Garantie Jeunes.

- **Le PIJ Itinérant**

Au sein de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans

Orientation et Emploi	Service Jeunesse	Métiers de l'Animation et inscription BAFA Formation Baby-sitting
Etudes et Métiers	Service Jeunesse	Mondial des Métiers (Lyon)
	Service Jeunesse et Mondial des	Préparation et

	Métiers (Lyon)	accompagnement
Promotion du PIJ Infos tous thèmes	Collège de Montpezat sous Bauzon	Permanences mensuelles
	Lalevade, Thuyets, Jaujac, Fabras et Pont de Labeaume.	Permanences Certaines couplées avec celles de la MLAM.
Santé et éducation à la sexualité	Collège de Montpezat sous Bauzon Collège de Saint Cirgues en Montagne	Education à la sexualité
Autres	Collège de Montpezat sous Bauzon	Exposition sur le thème de l'alimentation

<u>Au sein de la Communauté de Communes Berg et Coiron</u>

Orientation et Emploi	MFR	Forum des Métiers
	Mondial des Métiers (Lyon)	Préparation et accompagnement
Initiatives et Projets	Service jeunesse	Projet Ajiraton escape game sur l'écologie Information chantier jeunes bénévoles (réhabilitation sentier pédestre vallée de l'Ibie).
Promotion du PIJ Infos tous thèmes	Centre Social Collège Laboissière	Permanences 1 tous les deux mois (couplées ML) Permanences et prévention écrans (6ème)

	Local Ados du Service Jeunesse	Permanences
	Le Phare – Accueil de Jour	Permanences
	Villeneuve de Berg	Forum des Assos de Berg et Coiron
	France Services	Permanences 1 fois tous les 2 mois
	Lussas, St Jean le Centenier, Darbres, Berzème, Sceautres, St Andéol de Berg, St Germain, St Laurent sous Coiron, Saint Pons	Rencontre des mairies
Santé et éducation à la sexualité	Local Ados du Service Jeunesse	Puberté et changement du Corps ; Le genre Femme/Homme

<u>Au sein de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas</u>

Orientation et Emploi	Lycée Marcel Gimond	Présentation et inscription au Mondial des Métiers
	CIO et Lycée Marcel Gimond Pôle de services	Forum des Métiers Formation baby-sitting
Initiatives et projets		Budget participatif
Promotion du PIJ Infos tous thèmes	Lycée Marcel Gimond Lycée Jules Froment Lycée Astier Pont d'Aubenas	Permanences Permanences avec le FJT Action Logement Permanences Blabla mobile centre-

	Le Palabre	ville d'Aubenas
	Bassin d'Aubenas	Présentation du PIJ Itinérant aux secrétaires des Mairies des communes

<u>Au sein de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche</u>

Etudes et Métiers	Service Jeunesse St Etienne de Lugdarès	Présentation des Métiers et des formations de l'animation
	Mondial des Métiers (Lyon)	Préparation et accompagnement
	Service Jeunesse Communauté de communes	Projet Théâtre CTG
Initiatives et Projets	Service Jeunesse : local Ados Collège de St Cirgues en Montagne	
Promotion du PIJ Infos tous thèmes	Collège de St Cirgues en Montagne	Travail sur une convention de partenariat
	Masméjean	Permanence au Marché des Producteurs
	Collège de St Cirgues en Montagne	Atelier Education à la sexualité et harcèlement

3.2. MAISON DE LA SAISONNALITE

Le tourisme a été le secteur économique le plus touché par la pandémie. Elle a plongé entreprises et salariés dans une crise économique sans précédent.

- **60 milliards d'euros de perte financière** pour le secteur du tourisme en France.
- **Plus de 120 000 emplois** perdus en hôtellerie restauration (source UMIH)
- **Près de 50%** de perte d'activité pour les campings (Source SHPA Ardèche)

L'activité de la Maison de la Saisonnalité en quelques chiffres :

- Plus de **1000 entretiens** réalisés
- **305 saisonniers** accompagnés
- **385 offres d'emploi** recueillies
- **Le public reste jeune** (69% ont moins de 30 ans)

Les offres d'emploi sont nombreuses mais restent peu attractives (67% des contrats sont inférieurs ou égaux à 2 mois, 26% seulement sont logées).

Une **fréquentation en baisse et un recueil d'offres d'emploi en hausse**. Les deux courbes ont tendance à s'inverser suivant le principe des vases communicants : moins il y a de demande, plus il y a d'offres disponibles. Le marché de l'emploi saisonnier se tend et la concurrence est forte entre territoires (l'Ardèche reste peu attractive) et entre secteurs d'activité.

L'appartement de la MLAM au foyer logement Saint Laurent bénéficie de plus en plus aux jeunes ardéchois.

3.2.1. Caractéristiques des saisonniers accueillis

La Maison de la Saisonnalité est un lieu d'accueil et un lieu ressource de l'emploi saisonnier en Ardèche Méridionale. Elle intervient de manière globale sur les problématiques de l'emploi, la sécurisation des parcours professionnels, la santé et le logement.

Elle a réalisé plus 1000 entretiens en 2020 (deux fois moins qu'en 2019). Ces chiffres sont en baisse, cela est dû à la crise du Covid.

- 305 personnes ont été accueillies et accompagnées dans la préparation et le suivi de leur saison. (610 en 2019)
- Part des moins de 30 ans : 69%.

Si 78% sont originaires d'Ardèche Méridionale, il est constaté une grande diversité des départements d'origine des saisonniers accueillis.

Les problématiques engendrées par cet afflux sont donc nombreux : accueil, transport, logement, emploi.

Extrêmement mobiles et prêt à saisir toutes opportunités professionnelles, ces acteurs incontournables de nos activités saisonnières, font l'objet de sollicitations toujours plus importantes. Et l'on voit se créer des alliances de territoire, de nouveaux espaces saisonniers afin d'attirer ces ressources humaines dans leur région.

Si elle bénéficie toujours d'un capital sympathie important, L'Ardèche n'est cependant pas une destination de travail très cotée. En cause la faible attractivité des offres d'emploi proposées (durée des contrats, logement) et un manque de services dans un territoire géographiquement éclaté (transport, logement …).

3.2.2. Les offres d'emploi

- 385 offres d'emploi traitées (-65 % par rapport à l'année 2019)

(Les tensions sont vives entre offre et demande, notamment dans les métiers de la restauration (postes qualifiés) et de l'animation qui enregistrent encore de fortes hausses cette année.)

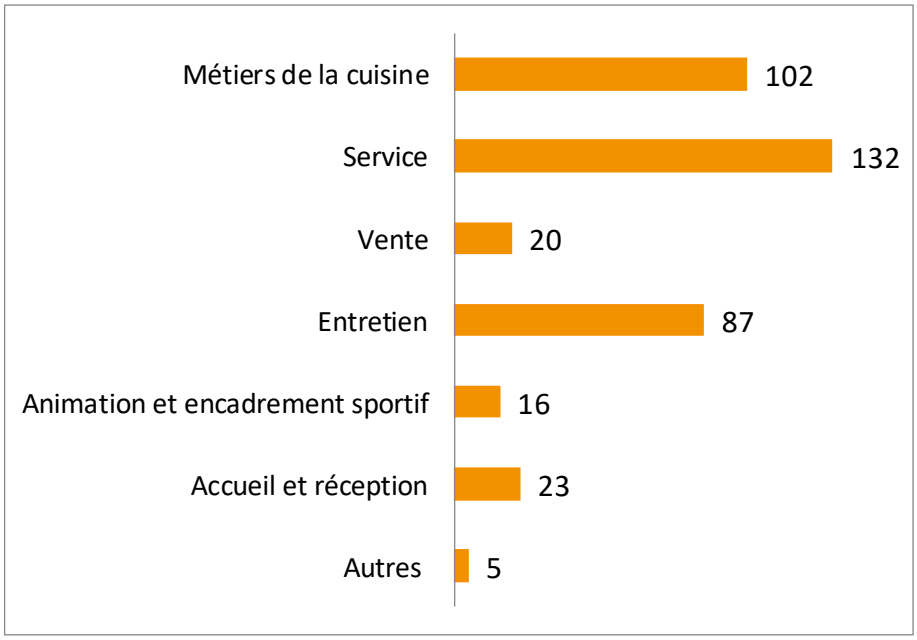

Ce sont majoritairement les métiers de la restauration que nous retrouvons, essentiellement pour juillet/août.

Durée des contrats et contrats proposant logement :

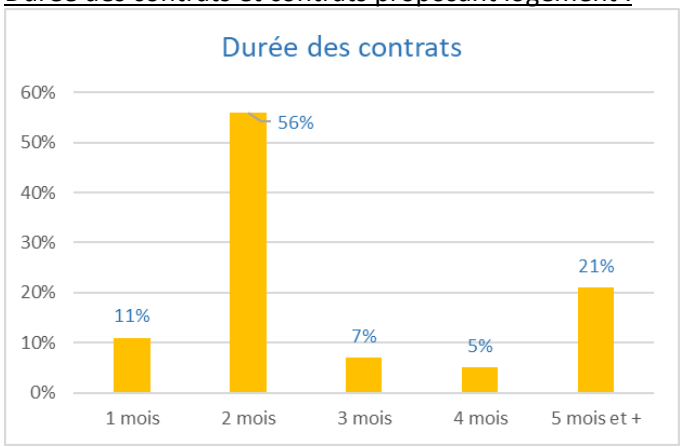

26% des offres d'emploi sont logées

Dans ce marché concurrentiel, l'attractivité des offres d'emplois saisonnières du territoire ardéchois est d'autant plus faible suite au confinement et aux mesures sanitaires : 67% des contrats sont inférieurs ou égaux à 2 mois et seules 26% des emplois sont logés.

3.2.3. Actions Santé - Conseils

La Maison de la Saisonnalité anime un « Collectif Santé des Saisonniers » qu'elle a créé avec ses partenaires :

- *Les services sociaux du Conseil Général de l'Ardèche,*
- *CSSR de la Bastide de Virac,*
- *Centre Hospitalier d'Aubenas,*
- *Planning Familial 07,*
- *L'APIAR service santé au travail,*
- *CAARUD le Sémaphore/l'ANPAA,*
- *La Mission Locale Ardèche Méridionale,*
- *La CGT et*
- *La CPAM*

Objectifs : Faciliter l'accès à l'information et à la prévention des risques liés aux conditions de travail en saison ; développer l'accès aux soins et au dépistage du VIH, des hépatites et des IST ; améliorer l'accès aux conseils et à l'information sur le droit du travail.

Actions :
● Edition et distribution du ***Guide du Saisonnier*** traitant des questions de santé, d'emploi, de mobilité, de droits du travail et sociaux.

● Organisation et animation les ***Petits Déjeuners du Mardi,*** de mai et jusqu'à fin août : accueil pluridisciplinaire. Plus de 50 saisonniers y ont participé.

● Présentation et proposition du dépistage du VIH (TROD : Test d'orientation rapide diagnostique). Habilitation de l'ANPAA à réaliser ces tests.

3.2.4. Participation à la gestion du Foyer logement des saisonniers

La Maison de la Saisonnalité a porté le projet de création du Foyer Saint Laurent jusqu'à son ouverture en 2007. Il permet d'accueillir, sur 28 appartements locatifs meublés, 30 travailleurs saisonniers.

Ce foyer logement est le premier construit en France hors parc alpin. Permettant ainsi au territoire de se doter d'un outil très précieux dans la gestion à long terme de l'emploi saisonnier, tant la problématique du logement est cruciale.

La Maison de la Saisonnalité soutien aujourd'hui le foyer de manière financière puisqu'elle est associée au capital de la SCI et assure sa part du coût de son fonctionnement. Elle apporte également un appui quotidien à sa gestion en diffusant son offre au public saisonnier, et en accompagnant les locataires dans leur démarches administratives (dossier LOCAPASS, assurance location, dossier APL …)

Celui-ci a bénéficié ces dernières années principalement à des jeunes Ardéchoises, accompagnées par la Mission Locale :

Lorelei, une Albenassienne, saisonnière à l'Office de Tourisme de Vallon Pont d'Arc ; Nathael, jeune fille des Vans, saisonnière dans un camping des Gorges de l'Ardèche, puis Wendy une jeune de Villeneuve de Berg saisonnière en grande distribution, ont occupé dernièrement ce logement. Il est déjà réservé en 2020 à Lou, une jeune fille de Labastide de Virac, qui sera serveuse cet été dans un restaurant de Vallon Pont d'Arc.

3.2.5. Sécuriser les parcours professionnels : le Forum de fin de saison

Objectif : proposer aux saisonniers une suite de leur parcours dans les domaines de l'emploi ou de la formation

Compte tenu de la réforme de la formation professionnelle, le Forum s'est focalisé sur l'emploi saisonnier dans l'Arc alpin et préparation à la saison d'hiver. Les Espaces Saisonniers des Deux Alpes, des Ménuires, de Val Thorens et de Villard de Lans ont renseigné et permis à une trentaine des candidats de sécuriser leurs liens avec ces territoires et organiser ainsi leur départ en station.

Nous avons profité de l'accalmie de l'été pour maintenir l'organisation de notre forum de fin de saison, premier évènement après le confinement. Nous avons accueilli les stations de l'Oisans et de la Tarentaise le 25 août dans nos locaux.

3.3. MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

- Ouverture du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Sur RDV les mercredis et jeudis après-midi.
- Accueil et information de 1er niveau sur l'offre de services des partenaires, une aide à la complétude de dossiers et si besoin un accompagnement individuel et personnalisé aux démarches administratives en ligne.
- Proximité de nombreux autres organismes : SPIP ; APIAR ; Mission locale ; ANPAA ; CPAM ; CAF ; FONGECIF ; IMPACT H ; Maison de la saisonnalité, Centre Médico-Social.

Ce sont essentiellement ces 2 derniers services, présents de manière permanente, qui alimentent le flux de la Maison de services au public.

La Maison de services au public répond donc à des demandes variées, relevant de problématiques liées tant à l'emploi qu'à des situations sociales souvent complexes et demandant beaucoup de temps d'accompagnement.

Fréquentation :

- 1008 visites, dont 391 premières visites
- 1239 demandes
- La majorité des demandes sont issues de résidents, permanents ou saisonniers, de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche : Lagorce, Salavas, Vallon Pont d'Arc et Orgnac l'Aven (*Pas de demandes enregistrées pour les communes suivantes : St Maurice d'Ardèche et Voguë).*
- Fréquentation mensuelle régulière avec des pics en mars, mai et octobre.

Le public :

- 52% de femmes et 48% d'hommes
- 53% sont âgés entre 50 et 64 ans et 22% sont âgés de 65 ans et +
- 39% de demandeurs d'emploi, 32% d'inactifs et 29% d'actifs

Les demandes :

Trois thématiques ressortent : Transport et Mobilité (19%) ; Emploi et Formation (15%) et Social (15%).

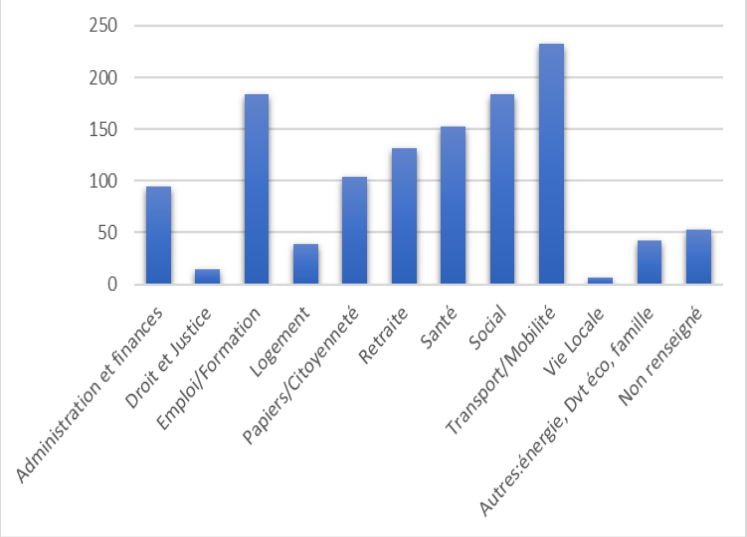

Les partenaires concernés :

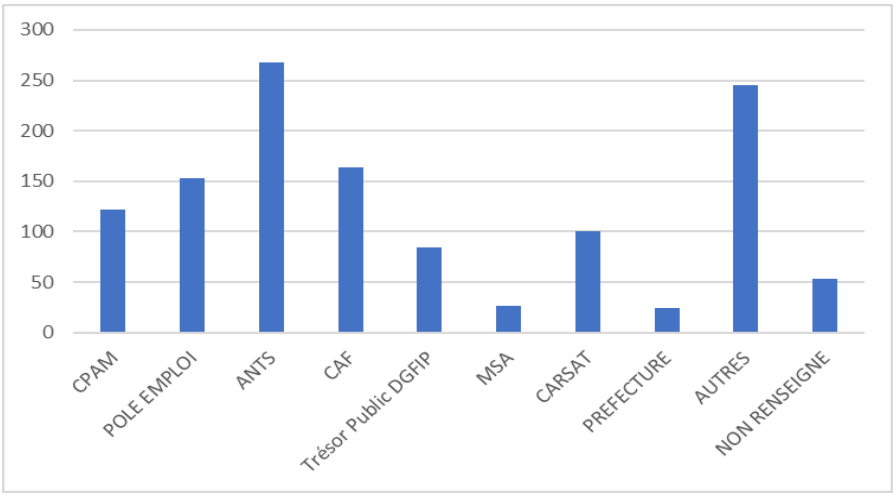

Autres : caisses retraites complémentaires, CCAS, CDAD, Département, EDF, MDPH, etc.

Le site ANTS, la CAF et Pôle Emploi sont les partenaires les plus concernés.

Les modes et les niveaux d'accueil :

Même si la relation en face à face est très largement privilégiée (85%), on peut noter de plus en plus de contacts par téléphone (14%).

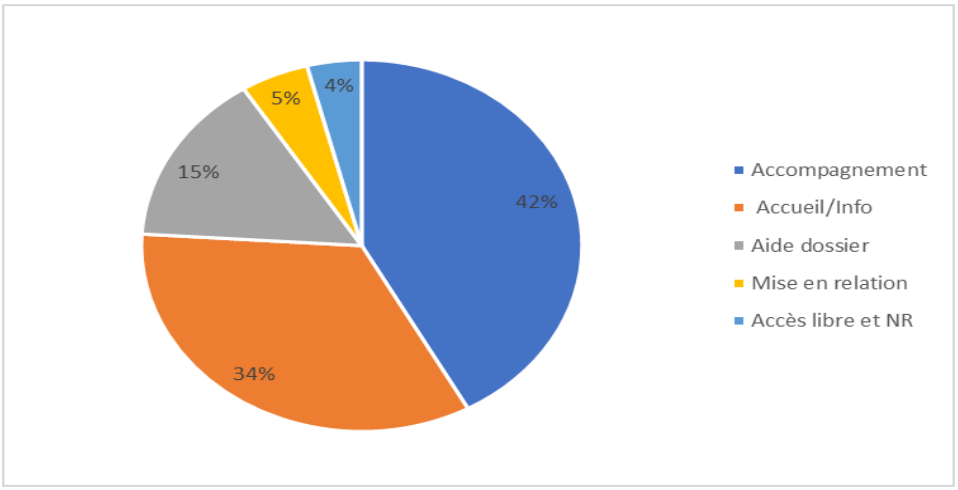

Le public qui utilise le poste en accès libre dit ne pas être équipé d'outils informatiques ou ne pas avoir une bonne couverture réseau ou préfère l'utilisation d'un ordinateur plutôt que d'une tablette ou d'un smartphone.

L'accès libre aux équipements est peu, voire pas utilisé par les 50 ans et + qui vont solliciter un accompagnement. L'accompagnement sur des demandes précises est en hausse ainsi que les demandes multiples.

Même si la relation en face à face est très largement privilégiée (85%), on peut noter de plus en plus de contacts par téléphone (14%).

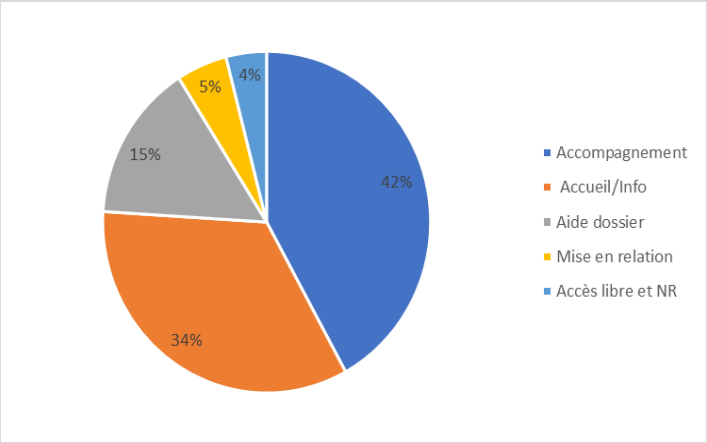

Le public qui utilise le poste en accès libre dit ne pas être équipé d'outils informatiques ou ne pas avoir une bonne couverture réseau ou préfère l'utilisation d'un ordinateur plutôt que d'une tablette ou d'un smartphone.

L'accès libre aux équipements est peu, voire pas utilisé par les 50 ans et + qui vont solliciter un accompagnement. L'accompagnement sur des demandes précises est en hausse ainsi que les demandes multiples.

BILAN
ACTIVITE
2020

Mission Locale
Ardèche Méridionale

IV. COMPTES FINANCIERS

EUROPE –FSE (Groupement de Créateurs dont reprise sur fonds dédiés)	ÉTAT (Direccte Groupement de Créateurs, PIC Repérage, Parrainage)	ÉTAT (CPO, Garantie Jeunes dont reprise sur fonds dédiés)	CONSEIL RÉGIONAL (C. Obj, Orienter vers la formation et l'emploi dont reprise sur fonds dédiés)	CONSEIL DÉPARTEMENTAL – PIA AJIR (C. Départemental, PIJ Itinérant, Groupement de Créateurs, Maison de la Saisonnalité dont reprise sur fonds dédiés)	COMMUNAUTÉS DE COMMUNES & COMMUNES (Adhésion ML, Adhésion MS, PIJ, PIJ Itinérant, Apport en nature, MSAP)	PÔLE EMPLOI (PPAE)	AUTRES (CUCS, ASP, UDAF, CAF, Fonds privés)
- 5 834,88 €	149 455,37 €	547 791,44 €	278 320,00 €	134 009,91 €	359 895,74 €	87 618,54 €	22 722,86 €
9,46 %	9,46 %	34,67 %	17,62 %	8,48 %	22,78 %	5,55 %	1,44 %

1 573 978,98 €

MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE

Annexe aux comptes annuels arrêtés le 31/12/2020

Principes et méthodes comptables :

I - DUREE DE L'EXERCICE

La période concernée par les comptes annuels est du 01/01/2020 au 31/12/2020.
Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la règlementation française en vigueur résultant des arrêtés du comité de la réglementation comptable (CRC 99-01).
Les comptes de la Mission locale Ardèche Méridionale ont été établis selon les mêmes règles que les années précédentes.

PREAMBULE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF
L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association. Durant les périodes de confinement, l'activité a été maintenue dans le cadre d'un travail contraint à domicile, total, puis une journée par semaine d'octobre à décembre 2020. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Le budget de la Mission locale Ardèche Méridionale 2020 :

Le total des produits de la structure en 2020 est de **1 641 181,65€** contre **1 677 325,40 €,** l'année précédente, donc un budget en baisse de 2,15%

On constate une baisse des recettes de l'Etat d'un montant de **32 244,44 €** qui concerne :

- La CPO (financement socle) de la DIRECCTE, cette convention concerne l'accompagnement de l'Etat dans le financement de Mission locale hors dispositif Garantie Jeunes (fonctionnement, PACEA, I-Milo (logiciel de suivi, d'accompagnement et d'analyse) baisse de **24 267,62 €**, au total : **236 695,38 €**
- Une subvention DIRECCTE spécifique à la mise en œuvre d'une action non renouvelée, au total : **10 500.00 €**

▷ Les Conventions FSE pour l'action Groupement de Créateurs / SVE, dû à un provisionnement trop important : **- 9 694.88 €**

▷ Des reprises pour risques et charges importantes, dues essentiellement aux modes de conventionnement de la CPO Etat et Région (26 450 €) et de l'obligation de gestion de la Garantie Jeunes (43 000 €), pour un montant total de : **103 850,00 €**

▷ Une provision pour risques correspondant aux subventions FSE, PIA et Conseil Régional :

- FSE Action Groupement de Créateurs (GC) 2019 : **3 860,00 €**
- FSE Action Groupement de Créateurs (GC) 2020 : **7 140,00 €**
- PIA AJIR : **15 324,37 €**
- CPO Région 2020 : **17 887,01 €**

Pour un total de : **53 544,75 €**

L'exercice s'est caractérisé par :

▷ Une baisse globale des charges, en lien avec la période de confinement et de la mise en place du télétravail, de : **54 653,40 €**

▷ Une baisse des financements socles CPO, Etat et Conseil Régional de 33 603,62 € pour un total de : **495 010,38 €**

▷ Une augmentation de la subvention AAP Repérage, action portée par la MLAM et déployée à l'échelle de l'Ardèche avec les 2 autres Missions Locales, pour un total de :

123 393,37 €

A – Opérations significatives des Recettes

A/1. Nouvelles recettes :

✂ Une subvention de la DIRECCTE dans le cadre de l'Obligation de Formation (jeunes de 16 à 18 ans décrocheurs de l'Education Nationale), soit : **10 370.00 €**

✂ Une subvention de la DIRECCTE au titre du PIC « Repérer et Mobiliser les publics dits « invisibles » et en priorité les plus jeunes d'entre eux, soit : **123 393.37 €**

✂ Une subvention de la DIRECCTE pour l'action Parrainage, soit : **2 562,00 €**

A/2. Précisions sur certaines recettes :

✂ **AAP Repérage** : **123 393.37 €**
Le projet est à l'échelle départementale, et se met en œuvre durée de 2 ans. L'objectif est d'aller vers les publics jeunes éloignés des dispositifs et de les (re) mobiliser. La Mission Locale Ardèche Méridionale met en œuvre et porte le projet pour les membres du Consortium (Mission Locale, CREPS, Education Nationale, PJJ, ADSEA...)

A/3. Recettes non renouvelées :

✂ La subvention de la DIRECCTE pour l'action en faveur de jeunes demandeurs d'asile, soit : **10 500.00 €**

✂ La subvention du Conseil Régional pour le DUCA (Groupement de Créateurs), soit : **89 414,00 €**

✂ La subvention de la Fondation La France s'Engage, soit : **10 000.00 €**

C – Opérations significatives des dépenses

Augmentation de dépenses :

✂ **Cpt 622 :** AAP PIC Repérage Invisible **76 591.32 €**

✂ **Cpt 6894 :** Fonds dédiés : **89 175,00 €**

- Action parrainage 2020 réalisé en 2021 **2 562,00 €**
- UDAF **6 000,00 €**
- Conseil Départemental Mobilité **2 000,00 €**
- Garantie Jeunes **78 613,00 €**

Baisse de dépenses :

Cpt 62 : Baisse des Autres services extérieurs, dont les déplacements, en raison de la période de confinement et du télétravail :

153 691,47 €

Cpt 63 : Baisse des postes « Impôts, taxes et versements assimilés », en raison du non renouvellement du DUCA (prévu) : **72 638,99 €**

D - Détail des ressources de l'exercice :

D/1. Cpt 741 – Participation de l'Etat et autres organismes Publics

D'un total 665 110.66 €, elle se répartit de la manière suivante :

Cpt 741SUBV - Direccte CPO : **236 695,38 €**
Cette subvention constitue la participation de l'Etat dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectif : Etat / Région / Mission locale.

Cpt 741GJ – Direccte - Garantie Jeunes : **243 836,06 €**
Ce financement porte sur le dispositif Garantie Jeunes, visant un accompagnement sur un an des jeunes en recherche d'emploi et en situation de vulnérabilité.

Cpt 741OBLIG – Direccte – Obligation de Formation : **10 370,00 €**

Cpt 74115 – Subvention FSE pour l'action Groupement de Créateurs, soit au total :
11 305,61 €

A ces montants, il faut rajouter les subventions des Actions spécifiques :

Cpt 741AAPREP – DIRECCTE – Repérer et Mobiliser les publics dits « invisibles » :
123 393,37 €

Cpt 741FRE – DIRECCTE, Groupement de Créateurs : **23 500.00 €**

D/2. Cpt 742 et 741 - Participation du Conseil Régional

Dans ce compte, nous retrouvons la subvention socle du Conseil Régional dans le cadre du Contrat pluriannuel d'Objectif et des actions spécifiques :

Cpt 74211 – Conseil Régional, Contrat Pluriannuel d'Objectif, pour un total de :
258 315,00 €

D/3. Cpt 742187 – Pôle Emploi

Une subvention correspondant à l'accompagnement par la Mission locale dans le cadre de la co-traitance Pôle Emploi :

✂ **Cpt 742188** – Pôle Emploi – Convention de Coopération, d'un montant de : **87 618,54 €**

D/4. Cpt 741230 – Participation des communes

✂ La participation des communes d'un total de **209 641.01 €** se répartie de la manière suivante :

- Cpt 74123 - Subvention en numéraire des Communautés de Communes : **154 478.30 €**
- Cpt 74123 - Subvention de la Communes d'Aubenas : **47 121,00 €**
  Montant total identique à celle de l'année dernière
- Cpt 741231 - Apport en nature des communes : **8 041,74 €**

Ce deuxième compte concerne les dépenses supportées par les communes liées aux permanences décentralisées.

D/5. Cpt 742 – Maison de la saisonnalité - MSAP

✂ Les financements qui suivent pour un total de **108 437,30 €** contribuent tous au financement de la Maison de la Saisonnalité - MSAP en 2020 et se répartissent de la manière suivante :

- Cpt 74216 – Communautés de Communes **23 173.00 €**
  Cpt 742CCGA - CDC Gorges de l'Ardèche
  (dont la labélisation MSAP) **72 472.00 €**
- Cpt 741PIAAJIR – PIA AJIR (Conseil Départemental) **10 000.00 €**

- Cpt 74217 - L'apport en nature de la Mairie de Vallon Pont d'Arc pour les locaux mis à disposition à la Maison de la Saisonnalité, qui correspond à : **2 792.30 €**

Complément d'informations financières

Information financière dans le cadre de la loi :

La Loi relative au volontariat associatif du 23/05/2006 prévoit que, dans un souci de transparence, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et qui perçoivent une ou plusieurs subventions dont le montant est supérieur à 50 000 €, publient dans leurs comptes financiers, la rémunération versée aux trois plus hauts cadres dirigeants au cours de l'exercice :

L'association n'a versé au cours de l'exercice :

1) Aucune rémunération à ses trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles, qui sont :
   - Le Président,
   - La Vice-Présidente
   - La Secrétaire.

2) 115 853,07 € est le montant de la rémunération brute des trois plus hauts salaires de la Mission locale.

Proposition d'affectation du résultat 2020 :

Le résultat excédentaire est proposé d'être affecté aux réserves, soit : **32 458,62 €**

Il sera proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice au poste « réserves avec droit de reprise ».

SCP GABON – FARGIER – BOUTON – DREVETON
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
FRANCE

Associés :
Michel GABON
Fabien FARGIER
Jérôme BOUTON
Jean-Damien DREVETON

MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE

Siège social : 2, Place Jean MARZE
07200 AUBENAS

———

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2020

******

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 23 Mars 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les points suivants :

L'ensemble des éléments nécessaires à la bonne lecture et compréhension des comptes sont fournis en annexe et n'appellent pas de remarque particulière de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par le bureau de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Signature numérique de Michel GABON
Date : 2021.03.26 09:59:58 +01'00'

Fait à AUBENAS
Le 26 Mars 2021
SCP GABON FARGIER BOUTON DREVETON
MICHEL GABON
Commissaire aux Comptes

SCP GABON – FARGIER – BOUTON – DREVETON
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
FRANCE

Associés :
Michel GABON
Fabien FARGIER
Jérôme BOUTON
Jean-Damien DREVETON

MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE

Siège social : 2, Place Jean MARZE
07200 AUBENAS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2020

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Néant

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Signature numérique de Michel GABON
Date : 2021.03.26 09:58:29 +01'00'

Fait à AUBENAS, le 26 Mars 2021
Le Commissaire aux comptes
SCP GABON FARGIER BOUTON DREVETON, représentée par **MICHEL GABON**

4.2. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

4.2.1. Bilan actif

MISSION LOCALE D'ARDECHE MERIDIONALE

BILAN ACTIF 2020

N° DE CPTES	ACTIF			N	N
		Brut	Amortissements provisions	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
	ACTIF IMMOBILIER				
	Immobilisatons incorporelles				
	Frais d'établissement				
205/280	Autres immobilisations incorporelles	**9 537,77 €**	**9 537,77 €**	**- €**	
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
2141	Constructions	**137 100,00 €**	**98 400,51 €**	**38 699,49 €**	**47 882,80 €**
	Inst. Tech. Mat.et/ou indust.				
2814	Autres immobilisations corporelles	**312 090,51 €**	**292 259,04 €**	**19 831,47 €**	**29 508,69 €**
	Immobilisations financières				
275	Autres immobilisations financières				
	Total	**458 728,28 €**	**400 197,32 €**	**58 530,96 €**	**77 391,49 €**
	ACTIF CIRCULANT				
	Stocks				
	Matières premières, Approvisionnement				
	Créances				
	Clients et comptes rattachés				
	Fournisseurs débiteurs				
	personnel				
4687	Autres créances (subventions à recevoir)	**245 274,80 €**		**245 274,80 €**	**348 701,91 €**
	Divers				
	Avances et acomptes versés				
	Valeurs mobilières de placement				
512	Disponibilités (Banques)	**962 671,09 €**		**962 671,09 €**	**719 875,21 €**
	Total	**1 207 945,89 €**	**- €**	**1 207 945,89 €**	**1 068 577,12 €**
	COMPTE DE REGULARISATION				
486	Charges constatées d'avance				**3 115,00 €**
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	Total	**- €**		**- €**	**3 115,00 €**
TOTAL ACTIF		**1 666 674,17 €**	**400 197,32 €**	**1 266 476,85 €**	**1 149 083,61 €**

4.2.2. Bilan Passif

MISSION LOCALE D'ARDECHE MERIDIONALE

BILAN PASSIF 2020

N° DE CPTES	PASSIF	N Net au 31/12/2020	N Net au 31/12/2019
10	CAPITAUX PROPRES		
1063	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
1068	Réserves avec droit de reprise	26 117,79 €	12 168,85 €
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice à affecter	32 458,62 €	13 948,94 €
131	Subventions d'investissement	283 828,37 €	283 828,37 €
	Total	342 404,78 €	309 946,16 €
15	PROVISIONS POUR RISQUES ETCHARGES		
151	Provisions pour risques et charges	132 629,01 €	182 267,63 €
1513	Provisions pour engagement travaux	9 333,37 €	
1531	Provisions pour engagement de retraite	144 267,57 €	140 628,33 €
194	Provisions Fonds dédiés	89 175,00 €	6 000,00 €
	Total	375 404,95 €	328 895,96 €
	DETTES		
164	Emprunts	17 203,92 €	27 727,22 €
	découverts, concours bancaires		
401	Dettesfournisseurs/comptes rattachés		
421	Personnel		
	Organismes sociaux		
	Autres dettes fiscales et sociales	272 098,91 €	76 346,74 €
4686	Autres dettes	105 477,66 €	128 887,53 €
	Total	394 780,49 €	232 961,49 €
	COMPTE DE REGULARISATION		
487	Produits constatés d'avance	153 886,63 €	277 280,00 €
	Avance sur subventions notamment pour activités spécifiques		
	Total	153 886,63 €	277 280,00 €
	TOTAL PASSIF	1 266 476,85 €	1 149 083,61 €

4.2.3. Compte de résultat

	ANNEE 2020	M.LOCALE	M.LOCALE
	MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE		
	COMPTE DE RESULTAT (PRODUITS)		
	DU 01/01 AU 31/12/2020	2020	2019
741	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION EN ACTIVITE PRINCIPALE		
7411	SUBVENTIONS DE L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	481 206,56 €	513 451,00 €
74115	FSE Groupement de créateurs et Mobilité Internationale	- 9 694,88 €	19 300,00 €
741FRE	Subv Direccte FRE		10 500,00 €
741GJ	Subv Direccte Garantie Jeunes	243 836,06 €	222 688,00 €
741subv	Etat CPO Contrat d'Objectif (dont subv i-milo)	236 695,38 €	260 963,00 €
741OBLIG	Etat Obligation de Formation	10 370,00 €	
74122	SUBVENTIONS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	602 188,35 €	603 649,18 €
7412	Conseil Départemental	58 850,00 €	68 850,00 €
74123	Subventions des communautés de communes (hors Aubenas)	154 478,30 €	139 651,00 €
74123	Subventions de la commune Aubenas	47 121,00 €	31 691,77 €
74211	Conseil Régional - Contrat d'Objectif	258 315,00 €	267 651,00 €
74213	Conseil Régional - Contrat d'objectif Santé 2018	3 605,00 €	
741231	Apport en nature des communes ou CC	8 041,74 €	9 041,01 €
742113	C. Dpartemental PIJ Itinérant	10 000,00 €	10 000,00 €
741CC	Communautés de Communes - PIJ itinérant	15 990,00 €	19 536,00 €
741CREA	DIRECCTE Groupement Créateurs	23 500,00 €	14 000,00 €
741CREA	APCR - Groupement Créateurs		12 474,00 €
741PIAAJIR	PIA AJIR Conseil Départemental - PIJ itinérant	18 459,91 €	26 927,00 €
741PIJPERM	Permanence PIJ Joyeuse (facture)	3 827,40 €	3 827,40 €
742	SUBVENTIONS LIEES AUX ACTIVITES SPECIFIQUES	288 296,77 €	283 420,89 €
741FRANCE	Fondation la France s'engage Groupement de Créateurs		10 000,00 €
741181	DRCSJS pour Maison d'Arrêt		764,70 €
742188	Pôle Emploi PPAE	87 618,54 €	86 246,64 €
7412311	Subvention PIJ (mairie)	32 000,00 €	32 000,00 €
7421211	CUCS (ACSE)	4 000,00 €	3 000,00 €
7421413	ASP Etat contrats aidés	8 233,68 €	12 219,16 €
741JDEC	Subvention Jeunes Décrocheurs		89 414,00 €
741ORIENTE	Subvention CR orienter vers la formation et l'emploi (ML Nord)		13 440,00 €
741AAPREP	AAP REPERAGE	123 393,37 €	11 130,00 €
741PAR	Action Parrainage Subv Direccte	2 562,00 €	
741PIAAJIR	PIA AJIR Conseil Départemental - Groupement de créateurs	20 000,00 €	20 000,00 €
741UDAF	UDAF	5 000,00 €	5 000,00 €
741CAF	CAF - PROMENEURS DU NET	5 489,18 €	206,39 €
7421	MAISON DE LA SAISONNALITE LABELLISATION MSAP	108 437,30 €	116 137,00 €
74216	Communautés de Communes	23 173,00 €	63 465,00 €
74217	Apport en nature Vallon Pont d'Arc	2 792,30 €	2 672,00 €
741PIAAJIR	PIA AJIR Conseil départemental	10 000,00 €	20 000,00 €
742CCGA	C. de C. Gorges de l'Ardèche - MSAP	72 472,00 €	30 000,00 €
758	PRODUITS GESTION COURANTE	2 752,69 €	247,01 €
758	Produits divers	2 752,69 €	247,01 €
76	PRODUITS FINANCIERS	368,38 €	301,52 €
761	Produits financiers (intérêts banque)		
768	Autres produits financiers	368,38 €	301,52 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 331,87 €	0,00 €
771	Opération de gestion		
772	Reprise sur exercice antérieur	7 331,87 €	
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	109 850,00 €	108 128,33 €
78153	Reprise sur provisions Retraite		56 055,00 €
7865	Reprises sur provisions risques et charges	103 850,00 €	
789	Reprise sur Fonds dédiés C.Départemental	6 000,00 €	24 500,00 €
789	Reprise sur Fonds dédiés GJ		27 573,33 €
79	TRANSFERT DE CHARGES	40 749,70 €	51 990,47 €
791615	Transfère de charges entretien	2 472,00 €	
791616	Remboursements par Assurance	2 102,81 €	187,52 €
791633	Remboursement Uniformation	1 876,79 €	25 783,93 €
791641	Compte de personnel	- 307,67 €	927,32 €
7916411	Ind jounalieres Sécurité sociale	24 872,47 €	18 054,18 €
7916412	Maintien de salaire Humanis	9 733,30 €	6 755,18 €
791645	Transfère de charges sociales		282,34 €
	TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS	1 641 181,62 €	1 677 325,40 €
	Résultats de l'exercice (déficit prévu)		
	TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS	1 641 181,62 €	1 677 325,40 €

	ANNEE 2020	M.LOCALE	M.LOCALE
	MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE	2020	2019
	COMPTE DE RESULTAT (CHARGES)		
	DU 01/01 AU 31/12/2020		
	DEPENSES	Montant N	Montant N
60	ACHATS	20 272,49 €	14 862,69 €
6061	Energie (gaz, électricité)	4 468,49 €	4 313,44 €
6062	Matières consommables	2 135,17 €	3 148,29 €
6063	Matières Fournitures, petit équipement	4 590,99 €	1 312,89 €
60640	Fournitures administratives	8 817,46 €	5 819,52 €
6066	Carburant	260,38 €	268,55 €
61	SERVICES EXTERIEURS	80 917,88 €	85 322,06 €
6111	S/traitance installation	8 000,00 €	6 507,00 €
613	Locations	27 173,27 €	27 701,19 €
614	Charges locatives	8 416,18 €	17 616,55 €
615	Entretien et maintenance	13 632,34 €	13 139,54 €
6152	Entretien ménage apport en nature	2 479,60 €	2 564,50 €
615611	Assistance EBP	3 433,20 €	1 011,60 €
61562	Contrat hébergement Parcours et i-milo + Hébergmt internet	7 086,40 €	6 078,39 €
6162	Primes d'assurances	6 282,03 €	6 174,66 €
617	Logement des travailleurs saisonniers	1 242,55 €	1 172,48 €
618	Divers : documentation,frais de colloques, séminaires	3 172,31 €	3 356,15 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	153 691,41 €	177 536,44 €
621	Personnel extérieur à l'entreprise	1 830,50 €	33 316,66 €
6211	Personnel interimaire (dont groupement d'employeurs)	1 641,60 €	973,29 €
61321	Cidff fonct PIJ + Salle GC	1 394,00 €	1 454,00 €
622	Rémunération d'intermédiaires, honoraires	112 989,12 €	94 949,40 €
623	Information, publication (guide des saisonniers)		1 452,00 €
625	Déplacement, missions, réceptions	16 191,80 €	28 754,29 €
626001	Affranchissement	2 359,05 €	2 138,98 €
626	Telecom	13 364,34 €	13 888,31 €
627	Frais de banque	71,00 €	109,51 €
628	Adhésion	3 850,00 €	500,00 €
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	72 638,99 €	120 792,45 €
631	Taxe sur les salaires	49 592,57 €	52 863,80 €
633	Participation à la formation professionnelle continue	20 289,17 €	20 331,60 €
6332	Formation DUCA - Groupement de Créateurs	- 6 723,00 €	33 243,00 €
6333	Formation Equipe	4 019,25 €	8 500,05 €
6334	Cilviva Participation des employeurs à l'effort de construction	3 171,00 €	3 492,00 €
63512	Taxe Foncière	2 290,00 €	2 362,00 €
64	CHARGES DU PERSONNEL	1 090 533,09 €	1 096 599,32 €
6411	Rémunération du personnel salarié	771 419,70 €	775 925,79 €
6412	Provision pour congés à payer	- 2 595,00 €	- 2 665,00 €
6414	Indemnités retraite et rupture conventionnelle		
64141	Indemnités journalières	30 485,56 €	24 385,98 €
6453	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		
6455	Charges sociales sur congés à payer	- 182,00 €	- 3 466,00 €
6451	URSSAF	207 195,06 €	210 298,60 €
647	Autres charges sociales	74 349,17 €	81 675,95 €
6472	Conseil d'Etablissement	7 046,00 €	7 759,00 €
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	2 814,60 €	2 685,00 €
651	Redevances pour concessions, brevets, licences etc		
654	Régul C. Général perte sur créances irrécouvrables		
65	Charges diverses gestion courantes	1 427,04 €	1 291,40 €
6516	Droits d'auteur et de reproduction		
658	Charges diverses gestion courantes	1 427,04 €	1 291,40 €
66	CHARGES FINANCIERES	588,58 €	887,71 €
6611	Intérêts et emprunts sur opération de financement	588,58 €	857,71 €
668	Autres charges financières		30,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 474,00 €	3 743,42 €
671	Charges exceptionnelles sur opération de gestion		151,60 €
672	Charges sur exercice antérieur	12 474,00 €	3 591,82 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	176 179,52 €	162 340,97 €
681	Dotations aux amortissements	19 820,53 €	22 117,58 €
6815	Dotations aux provisions pour engagements de retraite	13 639,24 €	40 373,39 €
6865	Provisions risques et charges financières	53 544,75 €	93 850,00 €
6894	Fonds dédiés	89 175,00 €	6 000,00 €
	TOTAL DES COMPTES DE CHARGES	1 608 723,00 €	1 663 376,46 €
	Résultat de l'exercice (excédent)	32 458,62 €	13 948,94 €
	TOTAL GENERAL DU COMPTE DE CHARGES	1 641 181,62 €	1 677 325,40 €

BILAN
ACTIVITE
2020

Mission Locale
Ardèche Méridionale

V. BUDGET PREVISIONNEL

	ANNEE 2021	M.LOCALE
	MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE	
	COMPTE DE RESULTAT (CHARGES)	
	DU 01/01 AU 31/12/2021	2021
	DEPENSES	Montant N
60	ACHATS	16 700,00 €
604	Etudes et prestation de service	
6061	Energie (gaz, électricité)	4 600,00 €
6062	Matières consommables	3 000,00 €
6063	Matières Fournitures, petit équipement	3 500,00 €
60640	Fournitures administratives	5 000,00 €
6066	Carburant	600,00 €
61	SERVICES EXTERIEURS	84 200,00 €
6111	S/traitance installation	7 000,00 €
613	Locations	27 000,00 €
614	Charges locatives	17 000,00 €
615	Entretien et maintenance	13 500,00 €
615611	Assistance EBP	2 500,00 €
61562	Contrat hébergement Parcours et i-milo + Hébergmt internet	6 600,00 €
6162	Primes d'assurances	6 200,00 €
617	Logement des travailleurs saisonniers	1 200,00 €
618	Divers : documentation,frais de colloques, séminaires	3 200,00 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	236 920,00 €
621	Personnel extérieur à l'entreprise	3 000,00 €
6211	Personnel interimaire (dont groupement d'employeurs)	3 000,00 €
6212	Repérage Invisibles	120 000,00 €
6152	Entretien ménage apport en nature	6 720,00 €
61321	Cidff fonct PIJ	1 100,00 €
622	Rémunération d'intermédiaires, honoraires	55 000,00 €
623	Information, publication (guide des saisonniers)	1 500,00 €
625	Déplacement, missions, réceptions	28 000,00 €
626001	Affranchissement	2 500,00 €
626	Telecom	15 000,00 €
627	Frais de banque	100,00 €
628	Adhésion	1 000,00 €
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	135 200,00 €
631	Taxe sur les salaires	65 000,00 €
633	Participation à la formation professionnelle continue	24 000,00 €
6332	Formation DUCA - Groupement de Créateurs	32 000,00 €
6333	Formation Equipe	8 000,00 €
6334	Cilviva Participation des employeurs à l'effort de construction	3 700,00 €
63512	Taxe Foncière	2 500,00 €
64	CHARGES DU PERSONNEL	1 247 607,24 €
6411	Rémunération du personnel salarié	881 411,12 €
6412	Provision pour congés à payer	
6414	Indemnités retraite et rupture conventionnelle	
64141	Indemnités journalières	10 000,00 €
64181	Primes et gratifications	
64182	Personnel mis à disposition par le Conseil Général	
64191	Postes mis à disposition par l'ANPE (valorisation)	
64192	Postes gagés Education Nationale	
64193	Postes gratuit mis à disposition par d'autres ministères	
6453	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	
6455	Charges sociales sur congés à payer	
6451	URSSAF	266 726,12 €
647	Autres charges sociales	78 000,00 €
6472	Conseil d'Etablissement	8 470,00 €
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	3 000,00 €
651	Redevances pour concessions, brevets, licences etc	
654	Régul C. Général perte sur créances irrécouvrables	
65	Charges diverses gestion courantes	312,00 €
6516	Droits d'auter et de reproduction	
658	Charges diverses gestion courantes	312,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	1 000,00 €
6616	Intérêts et emprunts sur opération de financement	1 000,00 €
668	Autres charges financières	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €
671	Charges exceptionnelles sur opération de gestion	
672	Charges sur exercice antérieur	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	92 000,00 €
681	Dotations aux amortissements	37 000,00 €
6815	Dotations aux provisions pour engagements de retraite	15 000,00 €
6865	Provisions risques et charges financières	40 000,00 €
6894	Fonds dédiés	
	TOTAL DES COMPTES DE CHARGES	1 813 939,24 €
	Résultat de l'exercice (excédent)	- €
	TOTAL GENERAL DU COMPTE DE CHARGES	1 813 939,24 €

	ANNEE 2021	M.LOCALE
	MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE	
	COMPTE DE RESULTAT (PRODUITS)	
	DU 01/01 AU 31/12/2021	2021
	PRODUITS	
7411	SUBVENTIONS DE L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	529 049,24 €
74115	DIRECCTE Obligation de formation	31 388,85 €
74115	DIRECCTE Groupement de créateurs	17 500,00 €
741GJ	Subv Direccte Garantie Jeunes	243 465,39 €
741subv	Etat CPO Contrat d'Objectif (dont subv i-milo)	236 695,00 €
74122	SUBVENTIONS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	614 771,00 €
7412	Conseil Départemental	58 850,00 €
74123	Subventions des communautés de communes	124 000,00 €
74123	Subventions de la commune Aubenas	47 121,00 €
74211	Conseil Régional - Contrat d'Objectif	249 150,00 €
741231	Apport en nature des communes ou CC	4 000,00 €
742113	C. Dpartemental PIJ Itinérant	10 000,00 €
741CC	Communautés de Communes - PIJ itinérant	23 000,00 €
741CREA	FSE - Groupement Créateurs	75 000,00 €
741PIAAJIR	PIA AJIR Conseil Départemental - PIJ itinérant	16 000,00 €
741PIJPERM	Permanence PIJ Beaule Drobie et Val de Ligne	7 650,00 €
742	SUBVENTIONS LIEES AUX ACTIVITES SPECIFIQUES	479 999,00 €
741AAPREP	AAP REPERAGE	191 130,00 €
742188	Pôle Emploi PPAE	87 618,00 €
7412311	Subvention PIJ (mairie)	33 885,00 €
7421211	CUCS (ACSE)	1 200,00 €
742LEADER	LEADER - Mobilité Internationale	48 000,00 €
742LEADER	LEADER - PIJ Itinérant	18 128,00 €
741JDEC	Subvention Jeunes Décrocheurs	56 500,00 €
741OFE	Subvention CR orienter vers la formation et l'emploi (ML Nord)	14 000,00 €
741PAR	Action Parrainage Subv Direccte	3 538,00 €
741PIAAJIR	PIA AJIR Conseil Départemental - Groupement de créateurs	20 000,00 €
741UDAF	UDAF	6 000,00 €
7421	MAISON DE LA SAISONNALITE LABELLISATION MSAP	120 720,00 €
74215	Conseil Départemental	
74216	Quote-part des communes adhérentes	
74216	Communautés de Communes	64 000,00 €
74217	Apport en nature Vallon Pont d'Arc	2 720,00 €
741PIAAJIR	PIA AJIR Conseil départemental	20 000,00 €
742CCGA	C. de C. Gorges de l'Ardèche - MSAP	34 000,00 €
758	PRODUITS GESTION COURANTE	0,00 €
758	Produits divers	
	FIPJ restant à redistribuer	
76	PRODUITS FINANCIERS	1 000,00 €
761	Produits financiers (intérêts banque)	
768	Autres produits financiers	1 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
771	Opération de gestion	
772	Reprise sur exercice antérieur	
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	50 000,00 €
78151	Reprise sur provisions Retraite	
7815	Reprises sur provisions risques et charges	45 000,00 €
78	Reprises sur Fonds dédiés	5 000,00 €
79	TRANSFERT DE CHARGES	18 400,00 €
791616	Remboursements par Assurance	400,00 €
791633	Remboursement Uniformation	10 000,00 €
791641	Compte de personnel	1 000,00 €
7916411	Ind jounalieres Sécurité sociale	5 000,00 €
7916412	Maintien de salaire Humanis	2 000,00 €
	TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS	1 813 939,24 €
	Résultats de l'exercice (déficit prévu)	
	TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS	1 813 939,24 €

BILAN ACTIVITE 2020

Mission Locale Ardèche Méridionale

VI. LEXIQUE DES MISSIONS LOCALES

A

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACCRE	Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprises
ADAPEI	Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés
ADIL	Associations Départementales d'Information sur le Logement
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AFPE	Action de Formation Préalable à l'Embauche
AGEFOS-PME	Association de Gestion de la Formation des salariés des PME
AGEFIPH	Association nationale de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
AI	Association Intermédiaire
ALE	Agence Locale pour l'Emploi
ANDML	Association Nationale des Directeurs de Missions Locales
ANI	Accord National Interprofessionnel
APAJH	Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
APEC	Association pour l'Emploi des Cadres
APL	Aide Personnalisée au Logement
AROM	Association Rhône-Alpes pour l'Orientation et la promotion des Métiers
ASI	Appui Social Individualisé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance

B

BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
BAFD	Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
BCA	Bilan de compétences approfondies
BEATEP	Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire

C

CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAF	Caisse d'Allocation Familiale

CALD	Centre d'Aide au Logement Départemental
CARED	Contrat d'Aide et de Retour à l'Emploi Durable
CARIF	Centre d'Animation, de Recherche et d'Information sur la Formation
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCP	Certificat de Compétences Professionnelles
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CFAI	Centre de Formation d'Apprentis de l'Industrie
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale
CIBC	Centre Interinstitutionnel des Bilans de Compétences
CIE	Contrat Initiative Emploi
CIDFF	Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CLLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CMP	Centre Médico-Psychologique
CNED	Centre National d'Education à Distance
CMS	Centre Médico-social
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CRAM	Caisse Régionale d'Assurance Maladie
CRDI	Centre de Ressources Documentaires et d'Information
CREAI	Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée
CRIJ	Comité Régional Information Jeunesse
CRM	Chambre Régionale de Métiers
CUI	Contrat Unique d'Insertion
CUIDEP	Centre universitaire d'information et de documentation sur l'éducation permanente

D

DAEU	Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires
DAFCO	Délégation Académique à la Formation Continue
DAVA	Dispositif Académique de Validation des Acquis
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DE	Demandeur d'Emploi
DEAP	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire Puériculture
DEFC	Direction de l'Emploi et de la Formation Continue (Conseil Régional)
DELD	Demandeur d'Emploi Longue Durée
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la consommation, du Travail et de l'Emploi
DTARS	Direction Territoriale de l'Agence Régionale de Santé

E

EA	Entreprise Adaptée (Ancien Atelier Protégé)
EEP	Ecole d'Entraînement Pédagogique
EI	Entreprise d'Insertion
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESAT	Etablissement et Services d'Aide par le Travail
ETTI	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

F/G

FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FCOS	Formation Continue Obligatoire de Sécurité
FIMO	Formation Initiale Minimum Obligatoire
FJT	Foyer de Jeunes Travailleurs
FLE	Français Langue Etrangère
FSE	Fonds Social Européen
FUL	Fonds Unique Logement
GEIQ	Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
GJ	Garantie Jeunes
GRETA	Groupement d'Etablissements de l'éducation nationale

I/J

IAE	Insertion par l'Activité Economique
IFSI	Institut de Formation aux Soins Infirmiers
IFTS	Institut de Formation des Travailleurs Sociaux

IME	Institut Médico-Educatif
IMP	Institut Médico Pédagogique
JDC	Journée de Défense et Citoyenneté (anciennement JAPD)

M

MDEF	Maison de l'Emploi et de la Formation
MEDEF	Mouvement des Entreprises DE France
MER	Mise En Relation
MFR	Maison Familiale et Rurale
MIFE	Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi
MLDS	Mission de Lutte Contre le Décrochage Scolaire

O

OMI	Office des Migrations Internationales
OPAC	Office Public d'Aménagement et de Construction
OPC	Opérateur de Compétences

P/Q

PDITH	Programme Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés
PIJ	Point Information Jeunesse
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PMSMP	Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
PPAE	Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi
PRAO	Pôle Rhône-Alpes Orientation
QPV	Quartiers Prioritaires de la Ville

R

RSA	Revenu Solidaire d'Activité

S

SAIO	Service Académique d'Information et d'Orientation
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Economique
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SPE	Service Public pour l'Emploi
SPIP	Service Pénitencier d'Insertion et de Probation

U

UMHIJ	Union Mutualiste pour l'Habitat et l'Insertion des Jeunes
UNML	Union Nationale des Missions Locales
URACIF	Union Régionale des Associations CIFF

V à Z

VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
ZUS	Zone Urbaine Sensible

LEXIQUE DES NIVEAUX DE FORMATION

Niveau 1	Niveau 6ème-5ème (sans le Brevet des collèges)
Niveau 2	Jeunes sans qualification
Niveau 3	Niveau CAP-BEP obtenus
Niveau 4	Niveau Baccalauréat obtenu
Niveau 5 et plus	Niveau Bac + 2… et plus